

Chapitre 1

Marché du travail, réforme de la protection sociale et inégalités

L'emploi a augmenté plus et le chômage s'est aggravé moins qu'on ne l'escomptait, eu égard à la trajectoire de la production. Néanmoins, le chômage de longue durée et le chômage des jeunes ainsi que le travail à temps partiel involontaire sont élevés. La polarisation du marché du travail risque d'accentuer les inégalités de revenu, qui sont très marquées par rapport aux autres pays de l'OCDE, malgré une atténuation récente et probablement temporaire. Le système de protection sociale du Royaume-Uni constitue un filet de sécurité essentiel, qui doit favoriser l'emploi tout en protégeant les plus vulnérables. Le système réformé de protection sociale (Universal Credit) et le programme d'emplois pour les travailleurs défavorisés (Work Programme) renforceront généralement les incitations à travailler et faciliteront le retour à l'emploi, mais des améliorations sont nécessaires. L'insuffisance des qualifications bride l'emploi et creuse les inégalités, de faibles niveaux d'instruction pénalisant les enfants issus de milieux socio-économiques défavorisés. Il est indispensable de développer la formation professionnelle et la coopération avec les employeurs. Le passage de l'école à l'emploi est parfois difficile, d'où la nécessité de prêter une plus grande attention à l'intégration des diplômés de l'université sur le marché du travail.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Le chômage a augmenté du fait de la récession et de la faiblesse de la reprise, mais moins que lors des récessions précédentes par rapport à la production. La flexibilité du marché du travail et la réactivité des salaires réels à l'évolution de la productivité ont amorti l'effet de l'atonie de l'activité économique sur les licenciements. Il n'en demeure pas moins que le travail à temps partiel involontaire s'est développé notablement et que le chômage de longue durée et le chômage des jeunes sont à des niveaux élevés par rapport au passé. La longueur des épisodes de chômage influera sans doute durablement sur le niveau des qualifications et sur les perspectives de carrière de bien des travailleurs, ce qui pourrait réduire le potentiel productif de l'économie et accentuer les inégalités de revenu, qui sont déjà importantes par rapport aux autres pays de l'OCDE.

Les politiques sociales doivent protéger les plus vulnérables tout en évitant de créer des pièges du chômage et de la pauvreté. Le dispositif *Universal Credit*, une réforme de la protection sociale qui remplace un certain nombre de prestations disparates pour les personnes d'âge actif par une prestation universelle à taux de dégressivité unique, représente une avancée majeure vers la rationalisation du système de prestations et le renforcement des incitations à travailler. Il faut cependant des incitations plus efficaces au travail pour les parents isolés et les seconds apporteurs de revenu. Le *Work Programme* facilite le retour au travail pour les personnes vivant de prestations qui sont nettement désavantagées, notamment les handicapés. Toujours est-il que des évaluations indépendantes de la capacité de travail pourraient réduire les absences pour raison de maladie et éviter que davantage de personnes ne tombent dans le régime de prestations d'invalidité. Le niveau élevé du chômage des jeunes et du chômage de longue durée appelle des actions spécifiques afin d'éviter l'exclusion durable du marché du travail et de faciliter le redéploiement de la main-d'œuvre dans le contexte de l'évolution structurelle de l'économie.

Les stratégies de réduction des inégalités et de la pauvreté visent, à juste titre, à encourager les gens à travailler et à leur permettre d'améliorer leur niveau de vie, en limitant leur dépendance à l'égard des transferts publics. Cependant, l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres montre que le fait d'avoir un emploi ne garantit pas forcément un niveau de revenu décent. La faiblesse de la croissance économique et de la productivité ont accru l'emploi à temps partiel involontaire et fait baisser les salaires réels, pesant particulièrement sur les revenus des segments les moins qualifiés de la population active. Pour éviter un creusement plus marqué des inégalités, il faut à la fois un niveau d'emploi plus élevé et une croissance plus forte de la productivité du travail. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable d'améliorer les compétences des travailleurs, tant à travers l'éducation initiale, notamment en aidant dès le départ les enfants défavorisés, qu'à travers la formation, l'apprentissage et les interventions sur le marché du travail.

Le chapitre est organisé comme suit. Les deux premières sections décrivent l'évolution du marché du travail et ses causes principales ; la section suivante examine l'impact de l'évolution du marché du travail sur les inégalités de revenu ; on trouvera ensuite une

évaluation des politiques sociales visant à favoriser l'emploi et à protéger les plus vulnérables, en particulier le dispositif *Universal Credit* et le *Work Programme*. La dernière section énonce dans leurs grandes lignes les mesures destinées à améliorer les compétences de la main-d'œuvre.

L'emploi s'est relativement bien maintenu durant la récession

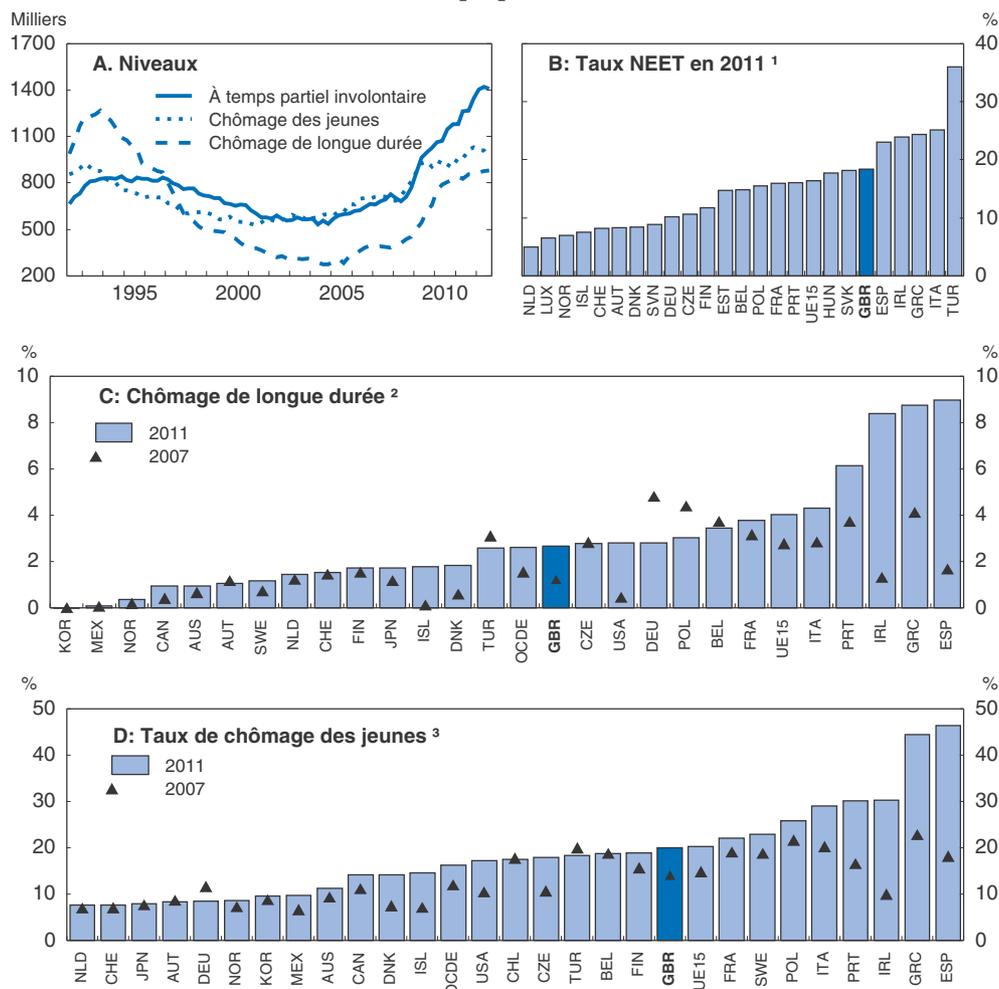
La crise économique et financière mondiale et la récession qui a suivi ont porté le taux de chômage d'environ 5 % en moyenne sur la période 2000-2007 à quelque 8½ pour cent à la fin de 2011. Depuis, le chômage a baissé légèrement et il s'établit actuellement à un peu moins de 8 %, niveau proche de la moyenne de l'OCDE, et inférieur de près de 4 points à la moyenne de la zone euro.

La ventilation par activité explique en partie le profil des chômeurs et l'évolution des différences régionales. Le bâtiment et les industries manufacturières étant des activités essentiellement masculines, le taux de chômage s'est accru davantage pour les hommes que pour les femmes durant la récession. Dans les régions du Nord, où la part des emplois de production est plus importante, le chômage a été plus élevé que dans les régions du Sud, qui offrent davantage d'emplois de services, au cours de la récession. Cette évolution va sans doute continuer du fait que les suppressions d'emplois publics toucheront proportionnellement plus le nord que le sud.

Même si la hausse du chômage total a été plus limitée que la plupart des observateurs ne le craignaient, certaines évolutions sont préoccupantes. Le chômage de longue durée et le chômage des jeunes, ainsi que le travail à temps partiel involontaire, ont nettement augmenté, touchant aujourd'hui, respectivement, environ 900 000 personnes et 1.4 million de personnes (graphique 1.1, partie A). Le taux de chômage de longue durée était inférieur à la moyenne de l'OCDE en 2007, mais un peu plus élevé en 2011. Il reste toutefois largement inférieur à la moyenne de l'Union européenne (UE15) (graphique 1.1, partie C). Le chômage de jeunes est un peu plus élevé que dans l'UE15 et nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE, encore que ce chiffre comprenne quelque 300 000 étudiants à temps plein (environ 30 % du total), ce qui rend les comparaisons internationales difficiles (graphique 1.1, partie D). Les jeunes qui arrivent sur le marché du travail sont traditionnellement les plus durement touchés par les récessions. Cependant, le chômage des jeunes a commencé d'augmenter avant la récession, ce qui laisse penser que le problème est plutôt structurel.

Une autre tendance inquiétante est le fait que le nombre de jeunes ni dans l'emploi, ni scolarisés, ni en formation ne cesse de croître et est parmi les plus élevés en Europe, seulement dépassé dans certains pays du sud de l'Europe, la Turquie et l'Irlande (graphique 1.1, partie B). Il convient aussi de noter que, dans l'ensemble de cette catégorie, en Angleterre, le pourcentage d'hommes est passé de 40 % environ au début des années 2000 à 48 % au milieu de 2012. Le grand nombre de jeunes non scolarisés et sans emploi fait craindre une « génération perdue », l'exclusion durable de l'emploi marquant à jamais les personnes touchées, affaiblissant le potentiel de croissance économique à long terme du fait de l'érosion du capital humain et sapant la cohésion sociale. Par ailleurs, les pertes de bien-être liées à un niveau élevé de chômage et d'inégalités sont considérables (encadré 1.1).

Les personnes ayant un faible niveau d'instruction sont les plus touchées par le chômage. Les travailleurs sans qualifications ou qui n'ont pas suivi le deuxième cycle de

Graphique 1.1. **Chômage de longue durée et chômage des jeunes et travail à temps partiel involontaire**

- 18-24 ans ni dans l'emploi, ni scolarisés, ni en formation.
- Chômage d'une durée de plus d'un an, en pourcentage de la population active.
- 15-24 ans.

Source : Office for National Statistics, Eurostat et Base de données des Statistiques de la population active de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932767992>

l'enseignement secondaire (niveau 3) représentaient 64 % des chômeurs en Angleterre en 2008, mais 45 % seulement des adultes actifs occupés. Les jeunes peu qualifiés sont particulièrement exposés au risque de chômage. En 2011, 12,8 % des jeunes de 24 ans n'ayant que le GCSE étaient sans emploi au Royaume-Uni, tandis que les taux correspondants pour les titulaires du A-level et les diplômés de l'université étaient respectivement de 6,7 % et 4,9 %. La récession a aggravé la situation relative des jeunes peu qualifiés du fait que la demande de main-d'œuvre émanant de certains de leurs employeurs traditionnels, comme le commerce de détail et l'hôtellerie et la restauration, s'est contractée, même si elle a repris légèrement depuis 2010. Par ailleurs, ces jeunes sont confrontés à la concurrence croissante des nouveaux diplômés, dont plus d'un tiers occupent aujourd'hui des emplois peu qualifiés.

Avec une croissance qui paraît devoir rester molle, le chômage pourrait monter encore dans le court terme. L'assainissement budgétaire implique des coupes importantes dans

Encadré 1.1. **Chômage, inégalités et bien-être**

La mesure du bien-être au sein de la société suscite une attention croissante, plusieurs initiatives lancées à l'échelon international ayant souligné combien il importe de ne pas se limiter au PIB pour évaluer les performances économiques et le progrès social (Stiglitz, Fitoussi et Sen, 2009). Pour compléter les examens des instances multilatérales, comme la Commission européenne ou l'OCDE, le Royaume-Uni a entrepris une consultation nationale pour recueillir des avis sur l'élargissement du concept de bien-être, afin qu'il englobe la qualité de vie, la viabilité écologique et les performances économiques. Ce programme est chapeauté par l'*Office for National Statistics* et les résultats définitifs sont attendus en 2013. Les premières conclusions d'un questionnaire de consultation ont permis de recenser les questions les plus importantes aux yeux des Britanniques, parmi lesquelles certains aspects du marché du travail comme l'offre d'emplois et la satisfaction sur le plan professionnel (ONS, 2012). Le présent encadré examine les implications potentielles, pour le bien-être, de l'atonie actuelle du marché du travail.

Le poids relatif des déterminants potentiels du bien-être a été examiné en détail (OCDE, 2011a ; Fleche et al., 2011). Au Royaume-Uni, les déterminants les plus influents sont, par ordre décroissant : l'état de santé auto-déclaré, la situation au regard de l'emploi, la liberté de choix telle qu'elle est perçue et l'environnement. Les indicateurs du niveau de vie matériel, comme le revenu ou le patrimoine, ont une influence beaucoup plus limitée, conformément aux observations réalisées dans d'autres pays de l'OCDE. Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation de 100 % du revenu se traduit par une progression du bien-être moyen de 0.1 unité seulement, sur une échelle de satisfaction à l'égard de la vie comprise entre 1 et 10. À titre de comparaison, la perte d'emploi entraîne une diminution du bien-être de 0.45 point, tandis que l'amélioration du bien-être associée à l'état de santé ressenti a des effets plus sensibles : toute amélioration d'un point (par exemple, d'un bon état de santé à un très bon état de santé) aboutit à une hausse de 0.5 point de la satisfaction à l'égard de la vie. En revanche, une augmentation d'un point des inégalités de revenu ressenties (sur une échelle de 0 à 10) entraîne une baisse de 0.1 point de la satisfaction à l'égard de la vie. Ce résultat est inférieur à la moyenne de l'OCDE mais cohérent avec les observations réalisées dans d'autres pays anglo-saxons (di Tella et al., 2001).

Le chômage a un effet négatif sur le bien-être en raison de la perte de revenu qu'il induit. Pour autant, les études montrent clairement que le chômage a aussi des répercussions non financières. Même en neutralisant les effets du revenu et d'autres facteurs, plusieurs études révèlent que les chômeurs sont moins heureux que les actifs occupés (Di Tella et al., 2001 ; Bohnke, 2006 ; Bell et Blanchflower, 2009). Comme le montrent Goldsmith et al. (1996), le chômage est source de dépression, d'anxiété, de mauvaise estime de soi et de perte de contrôle sur sa vie, autant de facteurs qui nuisent au bien-être. La durée de l'épisode de chômage est aussi cruciale, puisque le bien-être diminue à mesure que le chômage se prolonge. Par rapport aux niveaux enregistrés avant la crise, la durée du chômage s'est fortement accrue. À l'heure actuelle, 35 % des demandeurs d'emploi sont au chômage depuis plus d'un an, ce qui est supérieur de 10 points de pourcentage au niveau observé avant la crise et implique une dégradation sensible du bien-être. Enfin, la hausse du taux de chômage a également des effets sur les actifs occupés, en premier lieu parce qu'elle augmente le risque qu'eux-mêmes perdent leur emploi (Clark, 2003).

Encadré 1.1. **Chômage, inégalités et bien-être** (suite)

L'atonie du marché du travail peut avoir une incidence sur les conditions de travail des personnes qui occupent un emploi, en ayant des répercussions négatives sur leur bien-être. Le bien-être diminue lorsque le nombre d'heures travaillées est inférieur au nombre d'heures souhaitées. Selon l'enquête annuelle auprès de la population britannique, la détérioration du bien-être des personnes qui n'ont pas choisi de travailler à temps partiel est analogue à celle subie par les chômeurs. Cet effet peut s'expliquer par le fait que le travail contribue à satisfaire le besoin d'intégration dans la société, de statut social, d'estime de soi et de participation à des activités ayant une utilité pour la collectivité (Jahoda, 1982 et OCDE, 2011b). Depuis que la crise a éclaté, la part du travail à temps partiel involontaire a presque doublé, pour atteindre 18 % de l'emploi à temps partiel au premier trimestre 2012. Les hommes qui travaillent à temps partiel semblent plus nombreux que les femmes à subir cette forme d'emploi sans l'avoir choisie, puisqu'un homme sur deux entre 25 et 49 ans travaillant à temps partiel souhaiterait travailler à temps plein. La précarité de l'emploi entraîne également une diminution du bien-être comparable à celle subie par les chômeurs. L'indicateur du vivre mieux de l'OCDE utilise la proportion de travailleurs temporaires comme indicateur de la précarité de l'emploi. Bien que le Royaume-Uni compte une faible proportion de travailleurs temporaires par comparaison avec d'autres pays, la part des travailleurs temporaires incapables de trouver un emploi permanent a bondi depuis le début de la crise, pour atteindre 40 % en 2012 après être restée relativement stable aux alentours de 25 % au début des années 2000.

La détérioration de la situation du marché du travail a eu des effets inégaux sur la population active, puisqu'un tiers environ de la hausse du chômage a été supportée par les 18-24 ans, alors qu'ils ne représentent qu'un actif sur huit. Le fait d'entrer sur le marché du travail lors d'une période relativement difficile peut avoir des implications tout au long de la vie professionnelle, allant au-delà de la perte de revenu pour toucher d'autres déterminants du bien-être : dépréciation des qualifications, insertion difficile sur le marché du travail et manque de confiance en soi.

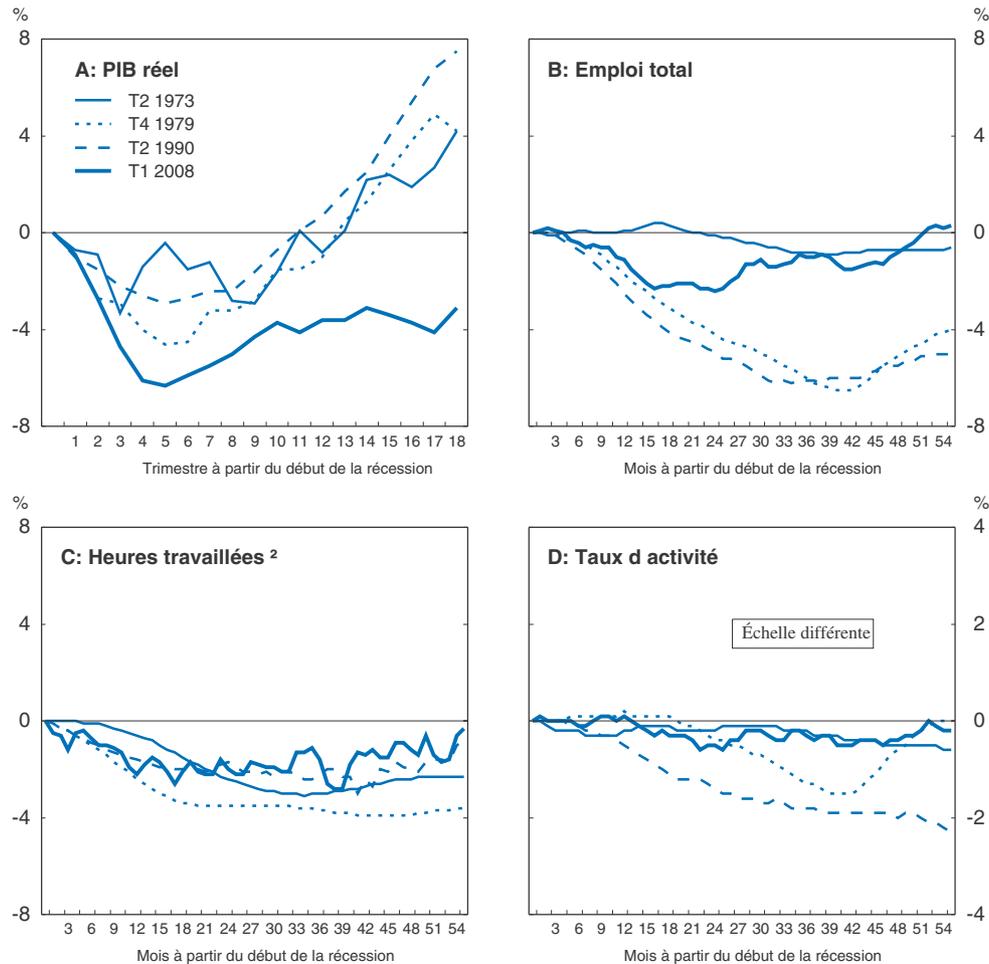
l'emploi du secteur public. L'Office for Budget Responsibility (OBR) prévoit la suppression d'environ 929 000 postes dans les administrations publiques (hors incidence des reclassements dans le secteur de l'éducation) entre le début de 2011 et 2018, ce qui devrait toutefois être largement compensé, au fil du temps, par une progression de l'emploi dans le secteur marchand, qui offrirait environ 2.2 millions d'emplois supplémentaires au cours de la même période (OBR, 2012). Le niveau d'emploi dans le secteur privé étant actuellement élevé par rapport à la production et le travail à temps partiel involontaire étant courant, de nombreuses entreprises pourraient, face à une demande plus forte, accroître le nombre d'heures travaillées par les salariés et exploiter pleinement leur capacité de les travail, ce qui rehausserait la productivité, avant d'embaucher du personnel supplémentaire.

Le recul de l'emploi a été limité par rapport aux pertes de production

L'emploi, contre toute attente, a bien résisté à la profonde récession. Tandis que la production reste inférieure de plus de 3 % à son niveau d'avant la crise, le recul de l'emploi a été beaucoup moins prononcé qu'au cours des récessions des années 80 et 90, même si ces dernières ont été moins profondes et plus courtes et si la production avait déjà dépassé son niveau d'avant la crise à ce stade du cycle (graphique 1.2, parties A et B). Une réduction

Graphique 1.2. **Évolution du marché du travail par rapport aux récessions précédentes**

Écart par rapport au niveau maximum¹



1. Variation en pourcentage du PIB réel, de l'emploi total et des heures travaillées. Variation, en points de pourcentage, du taux d'activité.

2. Nombre total d'heures effectives de travail hebdomadaires par salarié.

Source : Office for National Statistics.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932768011>

du nombre d'heures travaillées par salarié a contribué à la bonne tenue d'emploi, tout en n'étant pas plus importante que lors des récessions précédentes (graphique 1.2, partie C).

Dans une perspective internationale, la contraction de l'emploi au Royaume-Uni a été modérée par rapport à celle de la production. Certains pays qui ont accusé des baisses de production similaires à celle du Royaume-Uni depuis 2008, comme le Danemark et l'Espagne, ont subi des pertes d'emplois pires en pourcentage. Aux États-Unis, la contraction de l'emploi a été beaucoup plus marquée malgré une reprise de la production bien plus forte.

Les pertes d'emplois ont été concentrées dans la construction et le secteur manufacturier. Le recul dans le secteur de la construction paraît essentiellement conjoncturel. Dans l'industrie manufacturière, la récession s'est inscrite dans le prolongement d'une baisse tendancielle de l'emploi sur longue période. Ces évolutions ont

touché davantage les hommes que les femmes en 2008 et au premier semestre de 2009. Le secteur des services a continué de créer des emplois, mais à un rythme lent et avec des différences entre les sous-secteurs. Le commerce de gros et de détail, le transport, l'hébergement et les services de restauration ainsi que la finance et les assurances ont été les plus durement touchés. L'administration publique, la santé et l'éducation ont été les secteurs où les créations d'emplois ont été les plus nombreuses ces quatre dernières années, mais cette tendance s'infléchit déjà sous l'effet de suppressions d'emplois publics qui devraient se poursuivre à terme. Les femmes seront probablement plus touchées que les hommes dans ces secteurs très féminisés. Le degré élevé d'incertitude concernant la vigueur de la reprise limitera sans doute aussi l'expansion de l'emploi. La crise dans la zone euro, en particulier, est susceptible de bloquer les embauches dans les industries exportatrices.

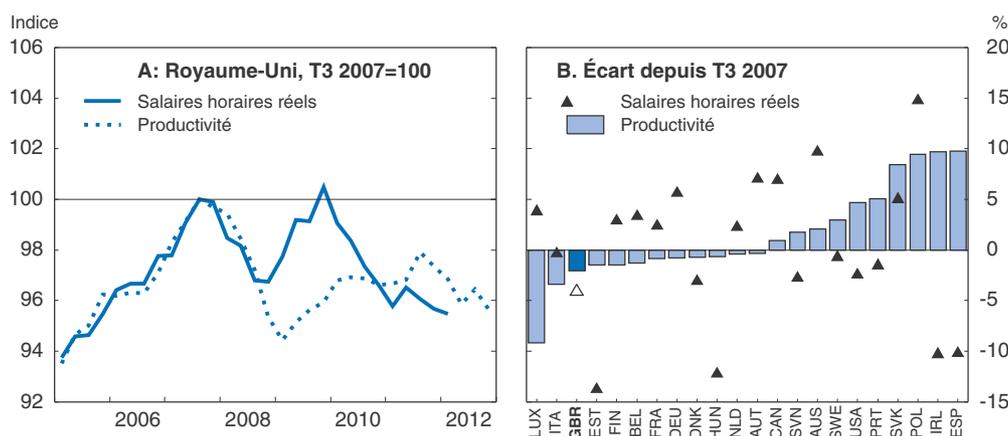
La flexibilité du marché du travail a amorti l'impact de la récession sur l'emploi

La flexibilité du marché du travail du Royaume-Uni explique pour partie la contraction relativement modeste de l'emploi global ces dernières années. Les salaires réels ont baissé. L'ajustement de l'utilisation de la main-d'œuvre s'est opéré en partie par le biais d'une réduction du nombre d'heures ouvrées, ce qui a limité les pertes d'emplois. Par ailleurs, les départs en retraite anticipée et autres retraits volontaires de la population active ont été moins nombreux qu'au cours de la récession des années 90, ce qui accroît le chômage dans le court terme mais contribue à préserver le capital humain et à limiter l'exclusion sociale à plus long terme.

Les salaires réels sont flexibles

Les salaires réels ont diminué durant la récession du fait que l'inflation des prix a dépassé les hausses modérées des salaires nominaux (graphique 1.3, partie A). L'ajustement des salaires réels à l'affaiblissement de la productivité a été plus important que dans beaucoup d'autres pays où la productivité a baissé (graphique 1.3, partie B). Cela

Graphique 1.3. Salaires réels et productivité¹



1. Les salaires réels correspondent à la rémunération des salariés divisée par le nombre d'heures travaillées et corrigée des prix à la consommation. La productivité correspond au PIB réel divisé par l'emploi total.

Source : Office for National Statistics et Base de données du n° 92 des Perspectives économiques de l'OCDE .

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932768030>

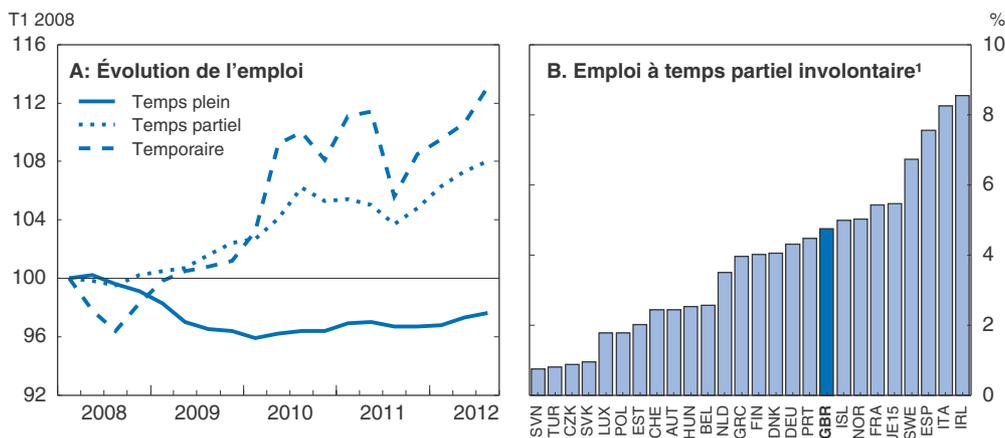
contraste avec le début des années 90, où les salaires horaires réels ont augmenté, incitant les entreprises à réduire leurs effectifs. Au cours de la récession actuelle, la baisse du prix relatif de la main-d'œuvre a joué un rôle important en permettant aux employeurs de limiter les licenciements, surtout en ce qui concerne les travailleurs qualifiés qui sont difficiles à embaucher, où de développer des activités à forte intensité de main-d'œuvre, tout en préservant leur marge bénéficiaire. La flexibilité relative des salaires dans les différents secteurs et professions facilite aussi le redéploiement de la main-d'œuvre dans une économie qui a besoin d'être rééquilibrée.

Un certain nombre de facteurs pourraient expliquer l'évolution récente des salaires (Faccini et Hackworth, 2010). Il est possible que la montée de l'inflation ait facilité l'ajustement des salaires réels face à la rigidité à la baisse des salaires nominaux. Les niveaux élevés de chômage attendus ont peut-être convaincu davantage de salariés d'accepter des salaires réels plus bas en échange de la sécurité de l'emploi. L'offre de main-d'œuvre est restée forte en raison du maintien du taux d'activité et de l'immigration, exerçant une pression à la baisse sur les salaires. Tout comme la diminution des coûts relatifs de main-d'œuvre, il est probable que le niveau peu élevé des taux d'intérêt et la solidité des bilans des entreprises ont aidé ces dernières à maintenir l'emploi. Le nombre de défaillances d'entreprises et de pertes d'emplois correspondantes a été aussi beaucoup moins important que lors des récessions précédentes.

La durée du travail s'est ajustée face à la faiblesse de l'activité

L'ajustement de la durée du travail a aussi limité la hausse du chômage. Si le nombre d'emplois à temps plein est largement inférieur à son niveau d'avant la crise et a été à peu près stationnaire ces deux dernières années, comme le PIB, le nombre d'emplois temporaires et à temps partiel a augmenté (graphique 1.4, partie A). Le travail à temps partiel involontaire s'est nettement accru pour atteindre 1.4 million de personnes au milieu de 2012 et, en proportion de l'emploi total, il était proche de la moyenne de l'UE15 en 2011 (graphique 1.4, partie B). L'emploi à temps partiel limite le nombre de chômeurs durant les récessions et réduit les pertes de revenu, la pression sur le système de protection sociale et l'exclusion sociale. Il peut aussi atténuer les conséquences à long terme de

Graphique 1.4. **Travail à temps partiel et travail temporaire**



1. En pourcentage de l'emploi total. Chiffres de 2011.

Source : Office for National Statistics et Eurostat.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932768049>

périodes prolongées de marasme économique. Les emplois à temps partiel peuvent permettre d'acquérir une expérience et des compétences intéressantes, qui pourraient améliorer les perspectives d'emploi lorsque la situation du marché du travail s'améliorera.

Malgré tout, le fait de travailler un petit nombre d'heures dans des emplois peu qualifiés peut conduire à la pauvreté puisque, en moyenne, les salariés à temps partiel travaillent moins de la moitié du nombre d'heures de travail des travailleurs à temps plein et gagnent moins d'un tiers de leur salaire. Le développement du travail à temps partiel non désiré durant la récession a concerné principalement les emplois faiblement rémunérés. Le chômage partiel touche plus fréquemment les personnes ayant un niveau d'instruction et un niveau professionnel peu élevés (Cam, 2012). Même si le travail à temps partiel involontaire s'est accru pour les travailleurs des deux sexes, la hausse a été particulièrement forte pour les hommes. Un homme sur deux entre 25 et 49 ans travaillant à temps partiel aimerait travailler à temps plein. Le travail à temps partiel involontaire est aussi plus répandu dans les régions au chômage élevé, contribuant à creuser l'écart de revenu entre les régions.

L'offre de main-d'œuvre est restée solide

Un niveau de chômage élevé conduit souvent à une baisse du taux d'activité. Les possibilités d'emploi étant rares, certaines personnes jugent moins avantageux de se trouver sur le marché du travail. Il se peut, par exemple, que les seniors partent en retraite ou que les jeunes prolongent leurs études. Certains travailleurs se retirent de la population active car ils sont découragés et renoncent à chercher du travail. La baisse du taux d'activité a été particulièrement marquée au cours de la récession des années 90, avec une diminution de 2.5 % de la population d'âge actif.

Le taux d'activité est resté à peu près constant tout au long de la récession actuelle (graphique 1.2, partie D). En particulier, le taux d'activité des seniors est resté élevé durant cette période du fait que les dispositifs de retraite anticipée sont moins généreux que dans les années 90, les possibilités de passer par le régime d'invalidité pour accéder à la retraite anticipée ont été restreintes et les craintes se font de plus en plus grandes au sujet du niveau des pensions versées par les régimes à cotisations définies par suite de la dégradation du patrimoine financier ces dernières années (Banks et al., 2011 ; Faccini et Hackworth, 2010). Le niveau peu élevé des salaires réels et l'insécurité de l'emploi ont peut-être aussi favorisé le maintien en activité, par exemple pour les seconds apporteurs de revenu. Le taux d'activité plus élevé des travailleurs âgés préserve la capacité productive de l'économie et allège peut-être la pression à long terme sur les finances publiques.

L'évolution du marché du travail a accentué les inégalités

La flexibilité du marché du travail a contenu la hausse du chômage durant la plus forte contraction de la production que le pays ait connue depuis la fin de la guerre. Cependant, cela s'est fait au prix d'un sous-emploi important et de salaires plus bas, en particulier pour les travailleurs peu qualifiés. L'état actuel du marché du travail creuse l'écart de revenu entre les salariés à temps plein et une part croissante de la population active qui se retrouve avec un travail à temps partiel, sans sécurité de l'emploi et souvent peu rémunéré. Cela s'inscrit dans un contexte où les inégalités de revenu, mesurées par le coefficient de Gini du revenu disponible, étaient déjà fortes et de plus en plus prononcées avant la récession. Même si les inégalités se sont atténuées en 2010-11 du fait que la baisse des revenus réels a été plus importante dans le haut de la distribution des revenus que dans le

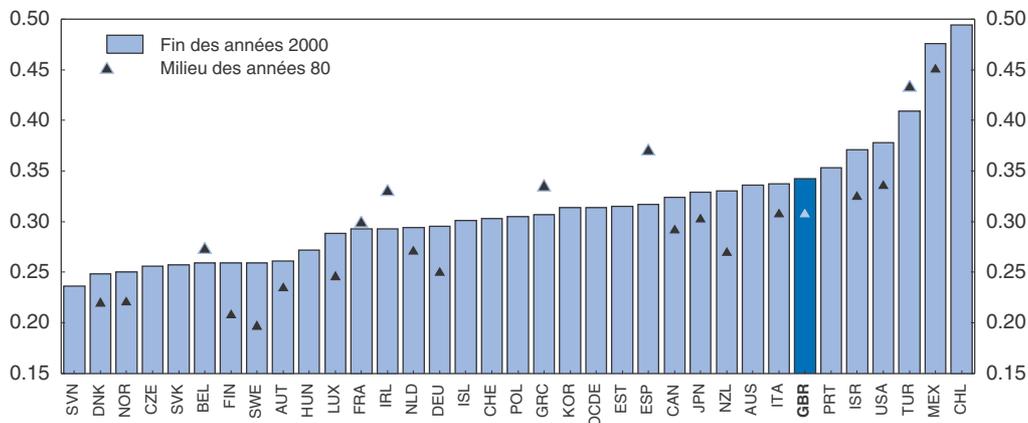
bas, la pauvreté absolue a augmenté (Cribb et al., 2012). De plus, les transferts sociaux diminuent notablement.

Les politiques publiques doivent protéger les plus vulnérables afin de maintenir la cohésion sociale et d'éviter que la récession ne laisse de traces durables dans la vie des gens et dans la capacité productive de l'économie. Par ailleurs, de fortes inégalités pourraient encourager l'endettement des ménages, menaçant ainsi la stabilité financière (Kumhof et Rancière, 2010). Le sentiment d'équité est aussi important pour assurer le soutien du public au nécessaire effort d'assainissement des finances publiques, qui devrait se poursuivre sur une longue période.

L'inégalité des revenus est forte en comparaison des autres pays de l'OCDE

La récession a accentué le creusement tendanciel des inégalités de revenu dans l'OCDE (graphique 1.5). Le ratio du revenu moyen des 10 % les plus riches de la population à celui des 10 % les plus pauvres est aujourd'hui de 10 à 1 au Royaume-Uni, supérieur à la moyenne de l'OCDE, qui est de 9 à 1, mais nettement inférieur à celui des États-Unis (qui est d'environ 14 à 1). Du milieu des années 80 à la fin des années 2000, le revenu réel des ménages a progressé de 2.5 % par an dans le décile le plus élevé mais de 0.9 % seulement dans le décile le plus bas. C'est l'un des plus importants écarts de croissance du revenu dans l'OCDE, après Israël et la Suède (encore que la Suède reste un pays où les inégalités sont faibles).

Graphique 1.5. **Évolution de l'inégalité des revenus**¹



1. Mesurée par le coefficient de Gini sur la base du revenu disponible équivalent des ménages, après impôts et transferts.

Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution du revenu des ménages et la pauvreté.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932768068>

Les causes de cette inégalité grandissante sont complexes, incluant vraisemblablement la mondialisation, le progrès technologique et les institutions, les politiques et les réglementations des marchés de produits et des marchés du travail. La mondialisation a accru l'offre mondiale de main-d'œuvre peu qualifiée, affaiblissant les salaires et les perspectives d'emploi des travailleurs peu qualifiés. En même temps, une concurrence internationale plus intense pour attirer des travailleurs hautement qualifiés a fait grimper les revenus les plus élevés. Les progrès des technologies de l'information et de la communication (TIC) favorisent aussi les travailleurs hautement qualifiés, dont les tâches ne peuvent pas être facilement automatisées, accentuant ainsi les inégalités

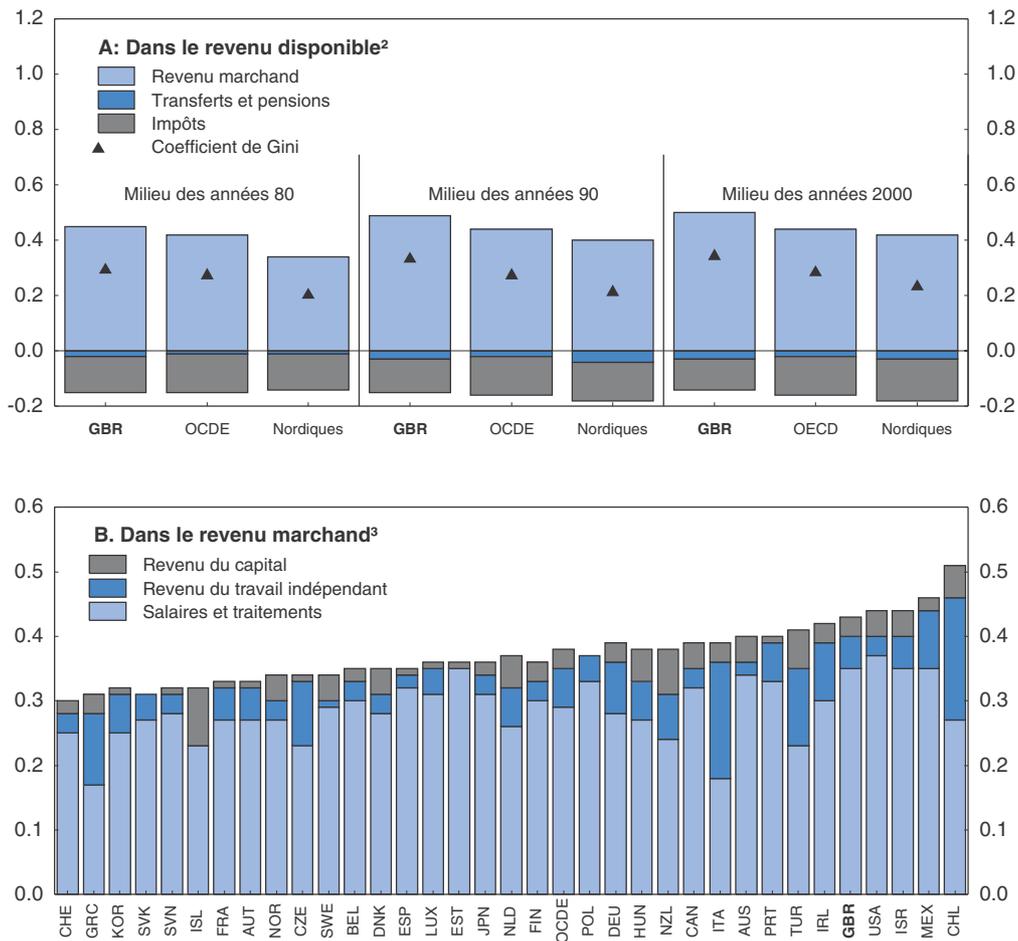
(Kierzenkowski et Koske 2012). Certaines études semblent indiquer que le progrès technologique est un facteur plus puissant d'inégalité que la mondialisation (FMI, 2007 ; OCDE, 2007a). Il est cependant difficile de démêler ces influences car la technologie est un déterminant majeur de l'organisation des chaînes d'approvisionnement internationales (OCDE, 2011c). Les réformes entreprises par la plupart des pays de l'OCDE, dont le Royaume-Uni, depuis les années 80, en vue d'intensifier la concurrence sur les marchés de produits et de rendre les marchés du travail plus flexibles ont eu généralement des effets positifs sur l'emploi, ce qui tend à réduire les inégalités, mais ont aussi creusé les écarts de salaires. Ces effets opposés se compensent généralement l'un l'autre (OCDE, 2011c).

Les inégalités résultent principalement de différences dans le revenu marchand

La principale contribution à l'inégalité des revenus vient de la dispersion du revenu marchand, en partie compensée par la redistribution opérée par le système d'impôts et de transferts. Ce schéma s'observe dans l'ensemble des pays de l'OCDE et n'a guère évolué dans le temps (graphique 1.6, partie A). Ce sont principalement les salaires et les traitements qui contribuent à l'inégalité (graphique 1.6, partie B). Si les revenus du capital et du travail indépendant sont répartis de façon moins égale que les salaires et traitements, ils contribuent moins à l'inégalité du fait que leur part dans le revenu disponible est moins grande.

L'inégalité parmi les salariés est imputable à la fois à la dispersion des salaires horaires et aux différences dans le nombre d'heures travaillées. La dispersion des salaires au Royaume-Uni est plus grande que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Entre le milieu des années 80 et le milieu des années 2000, les salaires horaires réels dans le quintile supérieur ont progressé de plus de 3 % par an, contre 1.8 % dans le quintile inférieur. Ce schéma est commun à tous les pays de l'OCDE, comme le montre la moyenne d'un échantillon de pays membres pour lesquels des données comparables sont disponibles (graphique 1.7, partie A). La dispersion des salaires est, dans une certaine mesure, liée à l'évolution structurelle de la demande de main-d'œuvre, notamment à la part décroissante de l'industrie, qui offre de nombreux emplois intermédiaires. La faiblesse des niveaux d'instruction contribue aussi à piéger une part croissante de la population dans des emplois peu rémunérés. Il faudra par conséquent rehausser les compétences des travailleurs pour réduire les inégalités, comme on le verra dans la dernière section du présent chapitre.

Les écarts de rémunération sont accentués par la difficulté croissante, pour les travailleurs peu qualifiés, de trouver des emplois à plein-temps. Tandis que le nombre d'heures travaillées par an a progressé de plus de 9 % dans le quintile supérieur entre le milieu des années 80 et le milieu des années 2000, il a augmenté d'un peu plus de 3 % dans le quintile inférieur. Cet écart est un peu plus faible que dans un échantillon de pays comparables de l'OCDE, où une légère hausse du nombre d'heures travaillées dans le quintile le plus élevé s'est accompagnée d'une nette contraction dans le quintile le plus bas (graphique 1.7, partie B). L'augmentation du travail à temps partiel involontaire a contribué à une accentuation marquée de la polarisation des gains, surtout parmi les hommes d'âge actif. Les conditions difficiles du marché du travail au cours de la récession renforcent sans doute encore la polarisation. Le taux élevé de chômage des jeunes creuse probablement aussi les inégalités de revenu, même au-delà du court terme, un certain nombre d'études révélant un important effet durable des épisodes de chômage sur les gains (Arulampalam, 2000 ; Gregg et Tominey, 2005).

Graphique 1.6. Contributions à l'inégalité¹

1. Inégalité mesurée par le coefficient de Gini ; une valeur plus élevée indique une plus forte inégalité.
2. Pays pour lesquels des données sont disponibles.
3. Les données relatives à la Grèce, à la Hongrie, au Mexique et à la Turquie sont nettes d'impôts. Les données relatives à la France et à l'Irlande se rapportent au milieu des années 2000.

Source : OCDE (2011), *Toujours plus d'inégalité : pourquoi les écarts de revenus se creusent* ; *Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE* ; Base de données de l'OCDE sur les statistiques de dépenses sociales .

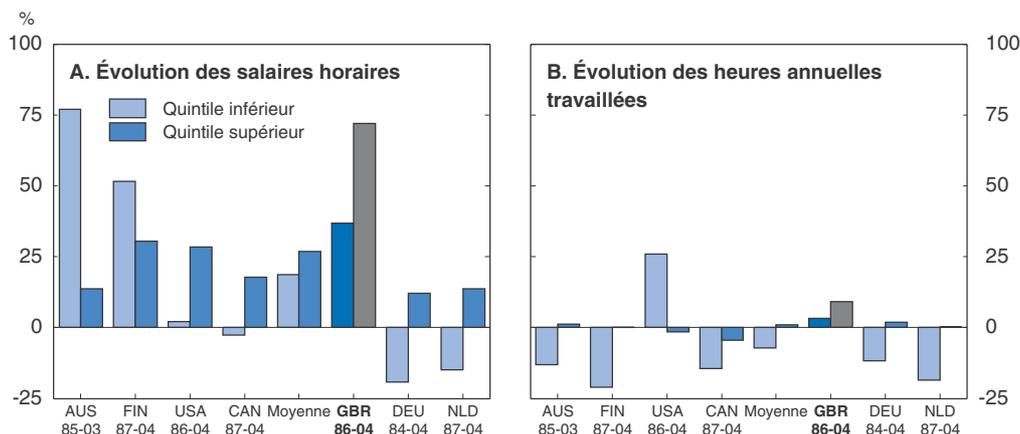
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932768087>

Le seul facteur contribuant à réduire notablement les inégalités a été l'emploi des femmes, en hausse de près de 20 points de pourcentage depuis le milieu des années 80. Un niveau plus élevé d'emploi des femmes atténue généralement l'inégalité dans l'OCDE, encore que cela dépende de la mesure dans laquelle les femmes qui entrent dans l'emploi sont en couple avec des personnes à gains élevés ou faibles. Les taux d'emploi ayant progressé de la même manière pour les femmes en haut et en bas de l'échelle des gains, la réduction de l'inégalité due à l'élévation du niveau d'emploi des femmes a été assez forte. Il convient de noter, toutefois, qu'il subsiste un écart de salaires entre hommes et femmes. Malgré un rétrécissement d'environ 20 points de pourcentage depuis la promulgation de la loi sur l'égalité des rémunérations en 1975, l'écart de gains horaires médians pour un emploi à temps complet entre hommes et femmes est encore de 9.1 % (ONS, 2011).

L'écart de rémunération hommes-femmes varie cependant beaucoup en fonction de l'âge, du niveau d'instruction, de la taille de l'entreprise et de la profession. Contrairement

Graphique 1.7. Évolution des heures annuelles travaillées et des salaires horaires réels par quintile de revenus du travail¹

Du milieu des années 80 au milieu des années 2000



1. Les échantillons se limitent à tous les salariés (âgés de 25 à 64 ans) affichant des salaires positifs et un nombre positif d'heures travaillées au cours de l'année de référence, avec des informations sur les heures annuelles travaillées. Salaires moyens en monnaies nationales en valeurs constantes de 2005. Les pays sont classés par ordre croissant d'évolution des inégalités de revenus du travail.

Source : OCDE (2011), *Toujours plus d'inégalité : pourquoi les écarts de revenus se creusent*.

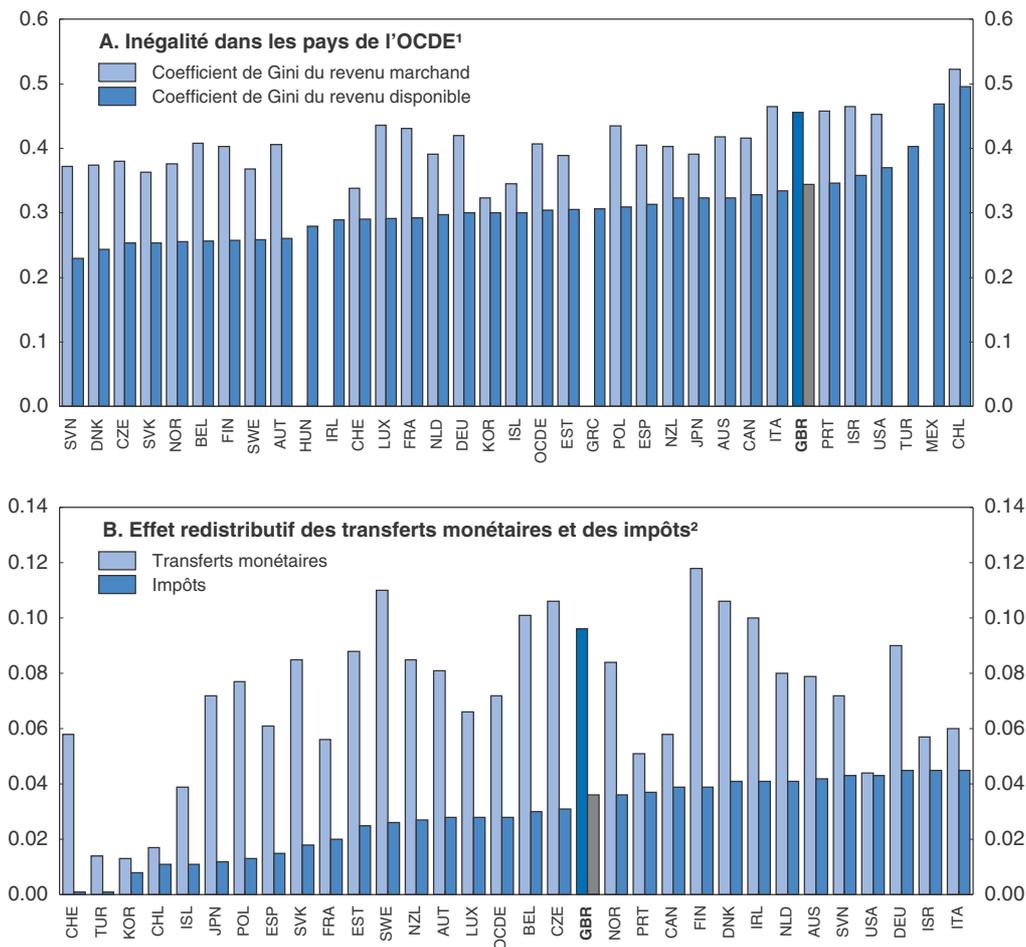
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932768106>

à la situation d'il y a 30 ans, lorsque l'écart était déjà sensible à l'entrée sur le marché du travail, il oscille aujourd'hui autour de l'égalité jusqu'à l'âge de 30 ans, puis il se creuse avant de se stabiliser vers l'âge de 50 ans. Ce schéma laisse penser que la maternité est sans doute un facteur qui contribue aux inégalités de salaire, en particulier lorsque le nombre d'enfants à charge croît. Comme le souligne le *Rapport final sur l'Initiative de l'OCDE pour la parité* soumis à la réunion du Conseil au niveau des ministres en 2012 (OCDE, 2012a), les mères au Royaume-Uni sont particulièrement exposées au travail à temps partiel si elles veulent s'occuper de leurs enfants tout en ayant une activité professionnelle, une décision qui est en partie imposée par le manque d'accès aux services de garde d'enfant et le coût élevé de ces services. Une offre accrue de services de garde d'enfant de qualité et de garderie après l'école pourrait faciliter le passage à des postes à temps plein. Encourager l'égalité homme-femme et le recours temporaire au temps partiel pour résoudre les problèmes de garde d'enfant pourrait favoriser le maintien dans l'emploi et, par conséquent, combler l'écart de salaire dû à un nombre réduit d'heures de travail et à la fragmentation des carrières.

Les impôts et les prestations ont un effet redistributif important mais décroissant

Les impôts et les prestations font baisser le coefficient de Gini coefficient 0.45 à 0.35, ce qui correspond à la réduction moyenne dans l'OCDE (graphique 1.8, partie A). Les transferts monétaires publics aux ménages contribuent davantage que les impôts à la redistribution des revenus (graphique 1.8, partie B). Les transferts monétaires au Royaume-Uni sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE (graphique 1.11), mais il ont un puissant effet redistributif du fait qu'ils comprennent une plus faible part de pensions et qu'ils sont plus ciblés sur les ménages à bas revenu que dans les systèmes plus universels qui prévalent en Europe continentale et surtout dans les pays nordiques. Les impôts jouent un rôle moins important que les transferts dans la redistribution des revenus, mais le système fiscal

Graphique 1.8. Effets redistributifs des transferts monétaires et des impôts



1. Fin des années 2000 ; population d'âge actif.

2. Réduction en points des coefficients de Gini, à la fin des années 2000.

Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus et la pauvreté.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932768125>

atténué quand même notablement les inégalités. Même si les barèmes d'imposition ne sont pas très progressifs en comparaison de ceux des autres pays de l'OCDE, la large dispersion des revenus marchands opère une redistribution considérable par le biais des impôts.

Il n'en demeure pas moins que, comme dans la plupart des autres pays de l'OCDE, la redistribution par le système d'imposition et de prestations compense de moins en moins la dispersion croissante des revenus marchands, n'ayant annulé qu'environ un quart de la hausse de l'inégalité des revenus marchands entre le milieu des années 80 et le milieu des années 2000. Comme les transferts soumis à conditions de ressources sont les instruments les plus redistributifs, les politiques mises en œuvre ont touché davantage les ménages à faible revenu que ceux à revenu élevé. La pauvreté relative, mesurée comme correspondant à un revenu inférieur à 60 % du revenu médian des ménages, a ainsi été contenue. Entre 1996-97 et 2009-10, la proportion d'individus ayant un revenu inférieur à 60 % du revenu médian est revenue de 19.4 % à 17.7 % avant charges de logement et de 25.3 % à 22.2 % après charges de logement. La pauvreté relative des enfants est descendue de 26.7 % à 19.7 % avant charges de logement, soit une réduction de plus d'un quart, mais est loin de

l'objectif du gouvernement précédent, qui était de réduire de moitié la pauvreté chez les enfants en 2010 (Jin et al., 2011).

L'écart entre les taux de pauvreté relative avant et après charges de logement fait ressortir le poids que ces coûts représentent au Royaume-Uni. Le taux de surcharge des coûts du logement – c'est-à-dire le pourcentage de la population vivant dans des ménages dont les coûts totaux du logement (après déduction des allocations de logement) représentent plus de 40 % du revenu disponible (Statistiques du logement de l'UE) – est l'un des plus élevés de l'Union européenne, atteignant près de 41 % en 2009 pour les locataires dans le secteur privé, contre une moyenne de 25 % dans l'UE27. La récente réduction des allocations de logement et la suppression de l'indexation sur les loyers effectifs du marché à compter d'avril 2013 alourdiront encore la charge supportée par les locataires à faible revenu dans le secteur locatif privé. Étant donné que l'offre de logements à prix abordable croît aussi plus lentement que la demande, le logement social est une solution de plus en plus limitée. L'assainissement des finances publiques en cours depuis 2010 a réduit initialement l'inégalité du fait que l'alourdissement de la fiscalité a touché surtout les ménages à revenu élevé, mais la réduction progressive des prestations pourrait avoir l'effet contraire à terme (Jin et al., 2011).

Des réformes du système fiscal pourraient contribuer à atténuer les inégalités. La council tax (taxe d'habitation), qui est un impôt régressif, devrait être remplacée par une taxe immobilière assise sur les valeurs marchandes, avec des mécanismes de sauvegarde pour les ménages qui ont un patrimoine élevé mais des revenus faibles. Cette mesure pourrait non seulement réduire l'inégalité mais aussi améliorer la stabilité du marché du logement (OCDE, 2011a, chapitre 2). Le taux réduit de TVA applicable à l'énergie domestique n'est pas un instrument efficace pour soutenir les ménages défavorisés, ni d'un point de vue économique ni d'un point de vue environnemental (OCDE, 2011a, chapitre 4). L'aide au titre du coût de l'énergie devrait être ciblée sur les ménages à bas revenu. De même, le dispositif Winter Fuel Payments, un versement exonéré d'impôt destiné à aider les personnes âgées à se chauffer pendant l'hiver, devrait être soumis à conditions de ressources. Le meilleur moyen de remédier à la fracture énergétique est l'amélioration de l'efficacité énergétique, qu'il faudrait encourager (encadré 1.2).

Comme la part du revenu national qui va aux 1 % de titulaires des revenus les plus élevés a doublé depuis 1970, on serait tenté de majorer les taux d'imposition sur le revenu des personnes physiques. Cependant, des études internationales semblent indiquer qu'un relèvement des taux d'imposition marginaux sur les hauts revenus a généralement pour effet de réduire considérablement les revenus imposables en raison d'une diminution de l'effort de travail et d'une augmentation de la fraude et de l'évasion fiscales (OCDE, 2011c). Cette conclusion semble confirmée par le fait que les recettes fiscales correspondant au taux d'imposition de 50 % appliqué aux revenus supérieurs 150 000 GBP en 2010-11 ont été moins élevées que prévu (HMRC, 2012). La stratégie du gouvernement consistant à limiter les allègements fiscaux, à éliminer les failles du système d'imposition et à lutter contre l'évasion fiscale paraît donc plus prometteuse qu'une hausse des taux marginaux d'imposition. Une participation active au Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales parrainé par le G20 et l'OCDE peut jouer un rôle décisif dans l'efficacité des politiques de lutte contre l'évasion fiscale. Enfin, le relèvement prévu de l'âge ouvrant droit à la pension d'État suivant l'allongement de l'espérance de vie renforcera l'équité intergénérationnelle.

Encadré 1.2. **Lutter contre les problèmes d'accès au combustible et à l'eau liés à la pauvreté au Royaume-Uni**

Les majorations de prix du combustible et, dans une moindre mesure, de l'eau imposent une charge grandissante aux ménages à faible revenu. Le nombre de personnes en situation de précarité énergétique indiqué ici est calculé sur la base de l'indicateur Low Income High Costs (LIHC) proposé par Hills (2012). Les personnes sont considérées comme étant en situation de précarité énergétique si les frais de combustible auxquels elles doivent faire face dépassent le niveau médian et si leur revenu résiduel, une fois cette dépense effectuée, est inférieur au seuil de pauvreté officiel. Le nombre de ménages en situation de précarité énergétique est du même ordre de grandeur si l'on utilise la mesure officielle actuelle, selon laquelle il existe une précarité énergétique lorsque la facture de combustible correspondant aux besoins dépasse 10 % du revenu. Plus de 7 millions d'individus dans près de 3 millions de ménages sont touchés en 2009 et l'écart entre le coût raisonnable que peuvent supporter ces ménages et le montant qu'ils auraient à payer pour satisfaire leurs besoins estimés en énergie s'élève à £1.1 milliard (Hills, 2012). On estime que les politiques en vigueur ne réduisent cet écart que de 10 %. Par ailleurs, même si de nouvelles mesures sont prises, la précarité énergétique sera plus élevée, d'après l'étude Hills en 2016 qu'en 2009, même dans l'hypothèse d'une évolution modérée des prix du combustible. Des politiques bien conçues de lutte contre la précarité énergétique aideraient non seulement les ménages défavorisés mais contribueraient aussi à améliorer la santé et le bien-être en permettant de chauffer convenablement certains logements et à réduire les émissions de carbone. Le présent encadré porte sur les mesures immédiates de lutte contre la précarité énergétique et d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les logements. À moyen terme, il sera aussi décisif d'améliorer le rapport coût-efficacité de la production d'énergie, par le biais de la concurrence et de l'innovation.

De toute évidence, la précarité énergétique est liée à l'inefficacité énergétique des logements, qui en Angleterre concerne trois quarts des ménages incapables de faire face à leurs dépenses de combustible et explique pour 90 % l'écart par rapport au coût supportable. Au Royaume-Uni, les logements ont généralement une efficacité énergétique moins élevée qu'en Allemagne, aux Pays-Bas et dans les pays nordiques. Cela tient en partie au fait que la proportion de maisons est grande par rapport aux appartements – les maisons sont à l'origine de 86 % de l'écart en le frais de combustibles à payer et les frais supportables – et à l'âge du parc de logements – les bâtiments datant d'avant 1945 représentant plus d'un tiers du parc et deux tiers de l'écart de frais de combustible (Hills, 2012). De plus, les normes d'efficacité énergétique ne sont apparues qu'en 1995 dans les réglementations de construction du Royaume-Uni, au lieu de la fin des années 50 ou du début des années 60 dans les pays scandinaves (Laustsen, 2008). La faible efficacité énergétique des logements est aussi une préoccupation majeure du point de vue de l'atténuation des effets du changement climatique puisque les ménages représentent 20 % des émissions totales de gaz à effet de serre (Bowen et Rydge, 2011).

La politique actuelle de lutte contre la précarité énergétique comprend des mesures touchant les prix, les transferts et l'efficacité énergétique, mais elle donne un poids important à certains transferts de revenu et allègements fiscaux mal ciblés. L'instrument le plus important du point de vue du financement est le dispositif Winter Fuel Payments, une allocation non soumise à conditions de ressources versée à tous les ménages dont un membre a 60 ans ou plus. Le taux de TVA appliqué à la consommation d'énergie domestique est de 5 % au lieu du taux ordinaire de 20 %. Ces mesures impliquent d'importantes pertes sèches du fait que les ménages aisés en profitent aussi, et créent des incitations à consommer davantage d'énergie. Elles devraient être remplacées par des mesures mieux ciblées sur les ménages défavorisés qui ont à faire face à des dépenses élevées d'énergie.

Encadré 1.2. **Lutter contre les problèmes d'accès au combustible et à l'eau liés à la pauvreté au Royaume-Uni** (suite)

Le nouveau mécanisme financier Green Deal vise à corriger les restrictions d'accès aux financements et permettra aux ménages d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs biens immobiliers sans frais initiaux, l'investissement étant financé par une taxe sur les factures d'électricité. Cependant, comme le Green Deal n'est pas ciblé sur les ménages qui ont des difficultés à faire face à leurs dépenses de combustible, son effet sur la précarité énergétique dépendra de la proportion d'entre eux qui participera à ce programme et surtout qui recevra des aides financières au titre de l'obligation faite aux entreprises énergétiques d'offrir du chauffage à prix abordable (Affordable Warmth Energy Company Obligation – ECO). L'ECO oblige les fournisseurs d'énergie : i) à contribuer aux économies de carbone dans le secteur domestique, principalement en finançant des travaux d'isolation des bâtiments (obligation d'économiser le carbone) ; ii) à réduire les factures énergétiques pour certains ménages à faible revenu qui se trouvent en situation précaire, en finançant l'amélioration de l'efficacité énergétique (obligation d'offrir du chauffage à prix abordable). Les ménages qui ne participent pas au Green Deal auront des factures énergétiques plus lourdes du fait que les coûts de subventions et d'administration sont censés être répercutés sur les consommateurs par les fournisseurs d'énergie. Afin que les ménages qui ont des difficultés à payer leur facture de combustible ne restent pas à l'écart de l'amélioration de l'efficacité énergétique, il est essentiel de veiller à ce que des subventions suffisantes au titre de l'ECO soient accordées à l'offre de chauffage à prix abordable. Il sera essentiel aussi d'informer convenablement les ménages afin de les encourager à participer à ce programme (Bowen et Rydger, 2011).

Les inquiétudes relatives à la qualité de l'offre d'isolation des logements brident peut-être aussi l'investissement. De nombreux consommateurs se sont plaints d'une mauvaise qualité de l'offre, du fait que les types d'isolation fournis ne sont pas les plus adaptés, de ventes abusives et de la difficulté d'obtenir réparation. Le secteur est hautement concentré et les consommateurs gagneraient à ce que la concurrence s'intensifie et à ce que le choix s'élargisse. L'Office of Fair Trading a recommandé une amélioration du processus de certification pour les produits nouveaux, qui fait actuellement obstacle à l'innovation et à l'entrée sur le marché, et la création d'un organisme unique chargé de contrôler la qualité des installations d'isolation (OFT, 2012). Le gouvernement devrait mettre en œuvre ces recommandations sans délai. Une pénurie de travailleurs bien formés aux techniques d'isolation constitue un obstacle potentiel supplémentaire. L'État contribue au renforcement des compétences en offrant jusqu'à 1 000 places d'apprentissage dans le cadre du Green Deal.

La pauvreté face au coût de l'eau pose aussi problème, avec environ 5 millions de ménages en Angleterre qui consacrent plus de 3 % de leur revenu (après charges de logement) à leurs factures d'eau et d'assainissement (Services du gouvernement, 2011a). La sécheresse va sans doute s'accroître au Royaume-Uni au cours des prochaines décennies, alors que l'accroissement de la population implique que la demande d'eau va continuer d'augmenter, exerçant une pression sur les ressources hydriques (Benzie et al., 2011). L'organisme de régulation de l'eau, Ofwat, a instauré des mesures visant à inciter les fournisseurs d'eau au Royaume-Uni à réduire la consommation de cinq litres d'eau par jour et par bien. Ces prestataires passent progressivement de la tarification fondée sur la valeur de référence du bien à une tarification fondée sur la consommation effective, qui encourage une utilisation plus efficiente de l'eau. Actuellement, environ un tiers des ménages sont équipés de compteurs d'eau et cette proportion passera probablement à plus de la moitié d'ici à 2015. Les compteurs permettent aussi de résoudre les problèmes

Encadré 1.2. **Lutter contre les problèmes d'accès au combustible et à l'eau liés à la pauvreté au Royaume-Uni** (suite)

d'accessibilité financière, en particulier à l'aide de systèmes de tarifs progressifs par tranches, dans lesquels les tarifs unitaires augmentent avec la consommation. Ainsi, les services de base à prix relativement bas sont subventionnés par les usagers qui consomment davantage d'eau. Quoiqu'il en soit, certains ménages à faible revenu qui ne sont pas en mesure de réduire leur consommation d'eau continueront d'avoir des difficultés à payer leurs factures.

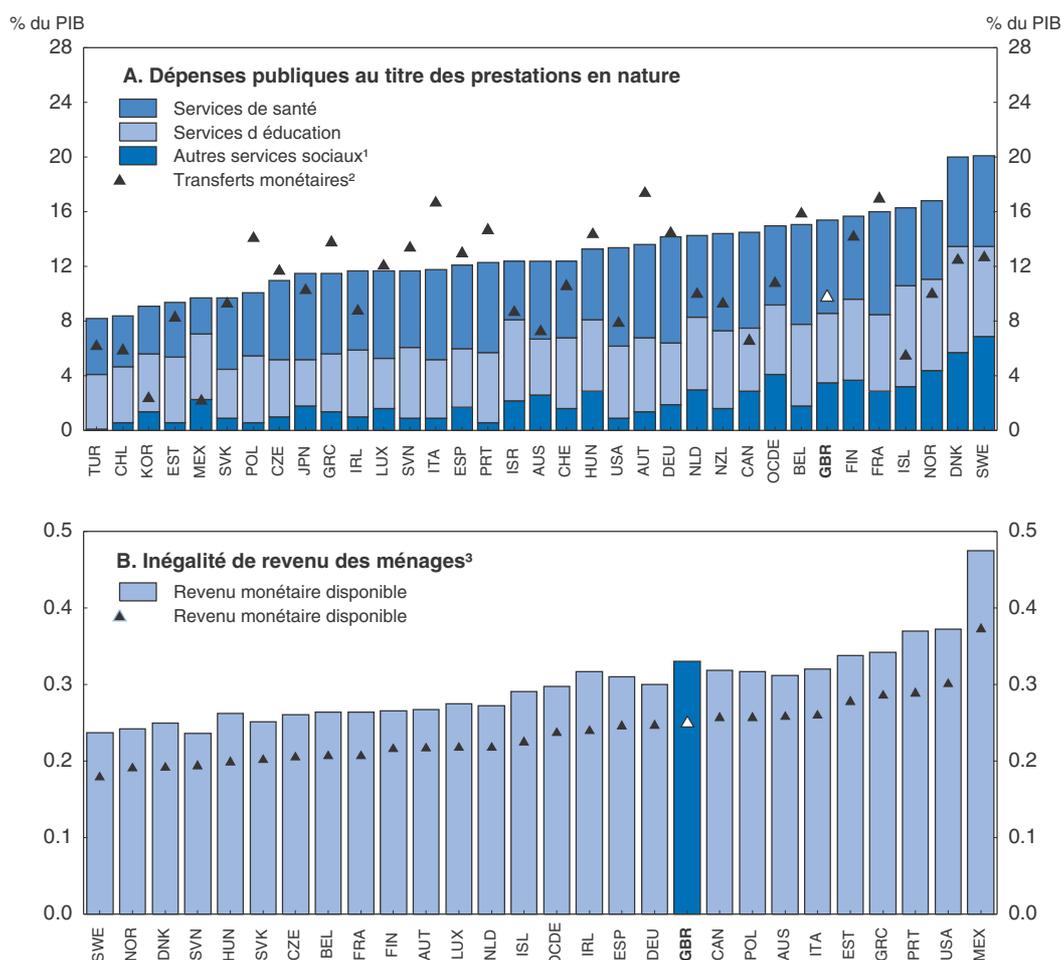
Le dispositif WaterSure offre un filet de sécurité qui plafonne les factures d'eau pour certains ménages pauvres et en situation précaire équipés de compteurs. En juin 2012, le ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales a publié des instructions à l'intention des fournisseurs d'eau pour qu'ils appliquent des tarifs sociaux allant au-delà du WaterSure, qui est assez étroitement ciblé (DEFRA, 2012). Il n'est pas fixé de seuil général d'accessibilité puisque l'on présume qu'il vaut mieux que ce soient les fournisseurs d'eau qui fixent les tarifs sociaux en fonction des conditions locales. Il faudra suivre et analyser comparativement les performances des entreprises d'eau en matière de soutien aux consommateurs exposés à des problèmes d'accessibilité financière. Des dispositifs visant à améliorer l'efficacité dans la consommation d'eau et ciblés sur les ménages à faible revenu, qui offrent un double avantage social et environnemental, pourraient aussi être envisagés, au même titre que dans le secteur de l'énergie (Walker, 2009). Enfin, comme pour le secteur de l'énergie, la réglementation du secteur de l'eau doit faire en sorte que la concurrence et l'innovation conduisent à la fourniture de services de bonne qualité et à moindre coût au consommateur.

Les services publics réduisent aussi les inégalités

Les transferts en nature opérés par de biais des services publics, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation, représentent une part plus importante des dépenses publiques que les transferts monétaires (graphique 1.9, partie A). D'après les estimations de l'OCDE, la prise en compte des transferts en nature dans le revenu des ménages ramène le coefficient de Gini de 0.33 à 0.25 au Royaume-Uni (graphique 1.9, partie B). Les services publics profitent à tous les groupes de revenu, mais ils ont un effet plus marqué d'accroissement du revenu dans la partie inférieure de la distribution des revenus du fait que le revenu imputé des services en nature constitue une part plus élevée des bas revenus que des hauts revenus. Ces effets estimés d'accroissement du revenu par les services de santé et d'éducation sont respectivement de 44 % et 25 % dans le quintile inférieur, contre 5 % et 3 % dans le quintile supérieur. S'il est vrai qu'il faut interpréter ces données avec prudence en raison des difficultés que pose l'estimation de l'équivalent revenu des transferts en nature, il ne fait aucun doute que c'est aux ménages pauvres que les services publics profitent le plus.

Les compressions de dépenses publiques, imposées par la situation budgétaire, pourraient toucher plus particulièrement les pauvres dans la mesure où ils utilisent relativement plus les services publics et ont moins accès aux autres services que les catégories plus aisées. Toutefois, des gains d'efficacité pourraient compenser des dépenses réduites. Des études de l'OCDE ont estimé qu'il existe une marge considérable d'amélioration de l'efficacité, tant dans le secteur de l'éducation que dans celui de la santé, au Royaume-Uni (Sutherland et al., 2007 ; OCDE, 2010a). Une meilleure gestion et

Graphique 1.9. Effet redistributif des transferts en nature



1. Les autres services sociaux comprennent les services aux survivants, aux handicapés, aux chômeurs, ainsi que les services d'aide sociale et d'aide au logement (hors estimations du logement social, toutefois).
2. Transferts monétaires aux personnes âgées, aux survivants, aux handicapés, aux familles, aux chômeurs et transferts dans le domaine de l'aide sociale. Les dépenses obligatoires privées, qui représentent une grande part des dépenses sociales totales dans certains pays (en particulier au Chili, en Allemagne et en Suisse), ne sont pas prises en compte ici.
3. Coefficients de Gini.

Source : Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales et OCDE (2011), *Toujours plus d'inégalité : pourquoi les écarts de revenus se creusent*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932768144>

une plus grande flexibilité régionale des salaires de la fonction publique y contribueraient grandement. Il sera essentiel d'exploiter les gains d'efficacité potentiels si l'on veut préserver à la fois la qualité des services publics et la viabilité budgétaire.

Le logement social a un impact non négligeable sur les bénéficiaires à revenu modeste. L'effet d'accroissement du revenu pour les locataires payant un loyer réduit est de 41 % dans le quintile inférieur et de 7 % dans le quintile supérieur. C'est l'effet le plus puissant relevé dans un échantillon de 21 pays pour lesquels des données sont disponibles, qui s'explique par l'importance du parc de logements sociaux et le coût élevé du logement au Royaume-Uni. Le récent recul des mises en chantier de logements à loyer modéré en Angleterre dans un contexte de forte diminution des financements publics et de

resserrement des conditions financières est préoccupant. Il y a environ 1.8 million de ménages sur les listes d'attentes, le soutien offert aux locataires du secteur privé par le biais de la *Local Housing Allowance* est en baisse et l'accession à la propriété reste en grande partie fermée aux ménages à revenu modeste, même si le dispositif *NewBuy* donne accès au crédit hypothécaire pour les primo-accédants, avec des dépôts de 5 à 10 % seulement.

La solution à long terme pour améliorer l'accès au logement consiste à construire davantage, comme le gouvernement le reconnaît (HM Government, 2011b). À cet égard, il est essentiel de suivre de près l'impact de la réforme de l'aménagement du territoire sur l'offre de logements afin de s'assurer que les incitations au développement pour les collectivités locales sont suffisamment puissantes. Les politiques du logement devraient aussi assurer l'accès à des logements à prix abordable ou une aide financière aux ménages qui n'ont pas la possibilité d'y accéder par le biais du marché (OCDE, 2011a, chapitre 2). Le nombre de ménages acceptés comme prioritaires pour l'obtention d'un logement par les autorités locales a augmenté de 25 % entre son creux de 2009/10 et 2011/12. Même si le nombre de personnes sans logement représente moins de la moitié de ce qu'il était au début des années 2000, il faudrait surveiller de près son évolution car les conditions économiques difficiles, conjuguées à une diminution des allocations de logement et à une croissance limitée du parc de logement à loyer modéré, rendent plus difficile l'accès au logement. Une intervention précoce en vue d'éviter les situations d'absence de logements et d'y remédier lorsqu'elles existent se justifie tant du point de vue social qu'en termes de coût/efficacité. À cet égard, la stratégie centrée sur la prévention, exposée récemment par le ministère des Communautés et des collectivités locales, est tout à fait judicieuse (DCLG, 2012).

Dans certains pays, les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE) atténuent les inégalités. Ce n'est cependant pas le cas au Royaume-Uni, où ces services profitent davantage aux enfants des ménages qui se situent dans le haut de la distribution des revenus que dans le bas (OCDE, 2011c). Améliorer l'accès aux services de garde d'enfant pour les familles modestes contribuerait à réduire les inégalités. Par ailleurs, comme on le verra plus loin, cela renforcerait les incitations à travailler et les perspectives de carrières pour les parents.

La redistribution qui s'opère par le biais du système d'impôts et de transferts et des services publics joue un rôle décisif dans la lutte contre la pauvreté, mais son pouvoir est limité. Dans les pays de l'OCDE, le système d'impôts et de transferts a perdu de son efficacité en matière de réduction de la pauvreté depuis le milieu des années 90 du fait qu'il a fallu abaisser les niveaux de prestations et durcir les règles d'admissibilité afin de contenir les dépenses de protection sociale (OCDE, 2011c). Les contraintes de plus en plus sévères qui ont pesé sur les finances publiques au cours de l'actuelle récession ont réduit encore les possibilités d'intervention publique en cette période de difficultés économiques. Tout en reconnaissant la nécessité d'aider les personnes qui ne sont pas en mesure de travailler, les politiques sont aujourd'hui axées, de plus en plus, sur la remise au travail, considérée comme le meilleur moyen de sortir les gens de façon permanente de leur pauvreté relative.

La section qui suit porte sur la conception des prestations sociales et leur effet sur les incitations à travailler. Cependant, il ne suffit pas de remettre les gens au travail car la faiblesse des rémunérations et le travail à horaires réduits créent, de plus en plus, des situations de pauvreté au travail (Kenway, 2008). Pour réduire l'inégalité, il faut améliorer la qualité des emplois, ce qui peut être fait en rehaussant les compétences de la population

active, surtout dans la partie inférieure de la distribution. De fait, selon une étude de l'OCDE (2011c), le relèvement du niveau des compétences a été le seul moyen de réduire la dispersion des salaires et, en même temps, d'accroître les taux d'emploi depuis la fin des années 80 dans l'OCDE. Les politiques visant à relever les compétences des travailleurs sont examinées dans la dernière section du présent chapitre.

Mesures d'assistance sociale visant à développer l'emploi tout en protégeant les plus vulnérables

Les prestations sociales atténuent les inégalités et offrent un filet de sécurité indispensable pour les ménages les plus vulnérables. Toutefois, ces transferts n'incitent pas toujours à travailler, créant des pièges du chômage et de la pauvreté et une dépendance à long terme à l'égard des aides sociales. Le Royaume-Uni a été l'un des premiers pays dans l'OCDE à mettre en œuvre des politiques d'assistance sociale axées sur la remise au travail (Daguerre et Etherington, 2009). Malgré tout, certaines personnes sont encore peu incitées à travailler, sachant que les impôts, les cotisations de sécurité sociale et la suppression des prestations effaceraient une grande partie des avantages procurés par l'entrée dans l'emploi ou par l'augmentation du nombre d'heures travaillées. La proportion de personnes dépendant du régime d'invalidité est élevée par rapport aux autres pays de l'OCDE, ce qui laisse penser que certains bénéficiaires de prestations d'invalidité pourraient retourner à l'emploi dans des conditions appropriées.

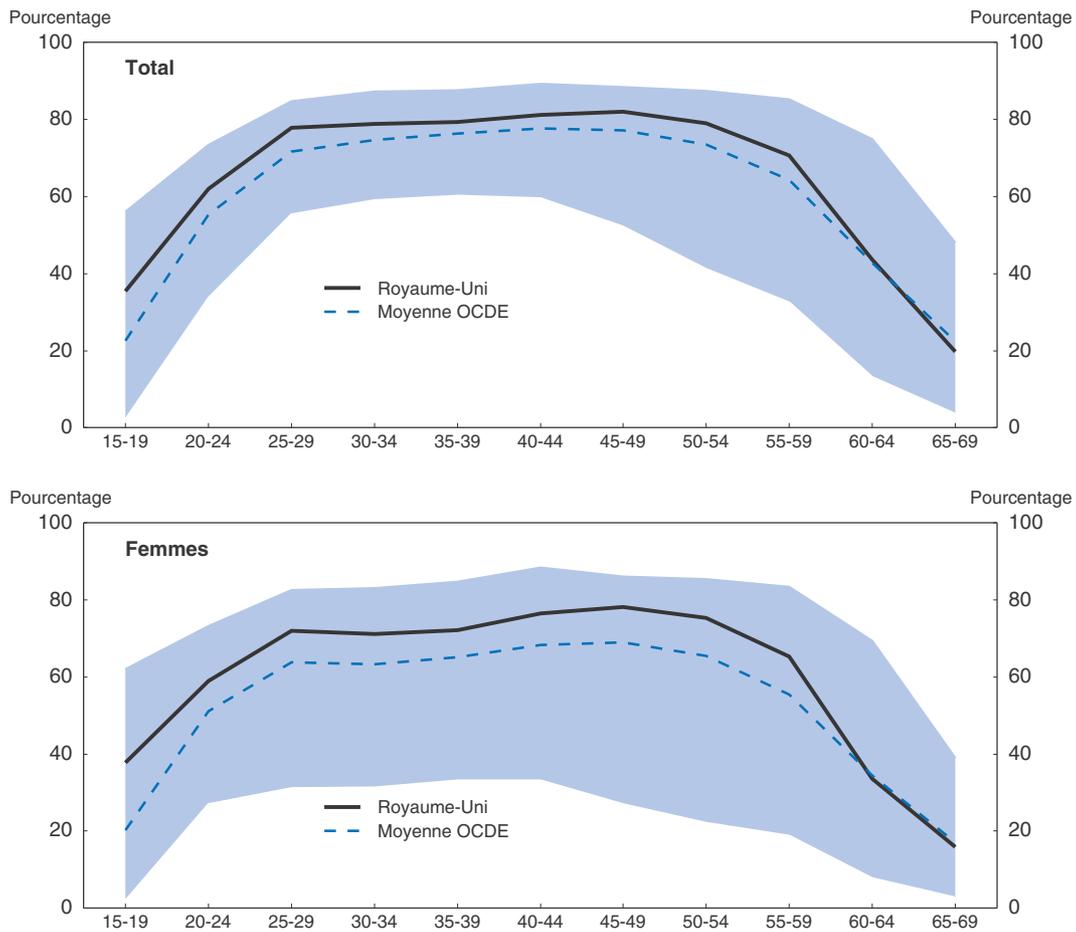
Les taux d'emploi sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE en raison, en particulier, de la flexibilité du marché du travail, de la faiblesse relative des coïns fiscaux sur le travail et du niveau assez bas des taux de remplacement pour les chômeurs et les retraités (graphique 1.10). Toujours est-il qu'il subsiste un important écart d'emploi par rapport aux pays les plus performants, en particulier les pays nordiques, les Pays-Bas et la Suisse. Rapprocher les taux d'emploi des niveaux les plus élevés de l'OCDE renforcerait la croissance et la cohésion sociale. Il est possible, en particulier, de relever les taux d'emploi des femmes – surtout celles qui sont en âge d'avoir des enfants – et des travailleurs âgés. Le travail à temps partiel est aussi beaucoup plus répandu chez les femmes que chez les hommes, même si l'écart se rétrécit par suite de l'augmentation du travail à temps partiel involontaire liée aux difficultés rencontrées sur le marché du travail. L'abaissement des frais de garde d'enfant faciliterait l'emploi des femmes et les aiderait à travailler à temps plein. Un soutien plus personnalisé et une intervention précoce limiteraient encore la sortie des séniors de la population active.

Cette section présente les principales caractéristiques du système de protection sociale du Royaume-Uni au regard des autres pays de l'OCDE. Seront ensuite examinées deux réformes majeures qui sont en cours en vue d'améliorer les incitations au travail et d'aider au retour à l'emploi : l'*Universal Credit* et le *Work Programme*, dispositifs qui sont au cœur de la stratégie plus générale du gouvernement en faveur de la mobilité sociale (HM Government, 2011c) et de la justice sociale (HM Government, 2012).

Le système de protection sociale offre un filet de sécurité essentiel

Les transferts monétaires publics aux ménages représentent environ 10 % du PIB, soit un peu moins que la moyenne OCDE (graphique 1.11). Le système de protection sociale est conçu principalement comme un filet de sécurité pour les plus indigents, ce qui contraste avec de nombreux systèmes offrant des prestations plus universelles. Cela explique la part beaucoup plus grande des transferts monétaires en Europe continentale.

Graphique 1.10. **Taux d'emploi par classe d'âge**¹
2010



1. La zone ombrée correspond à la zone comprise entre le taux d'emploi le plus élevé et le taux d'emploi le plus bas pour chaque classe d'âge dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Il est à noter que les données pour la Turquie et la Suisse n'étaient pas disponibles pour la cohorte 65-69 ans.

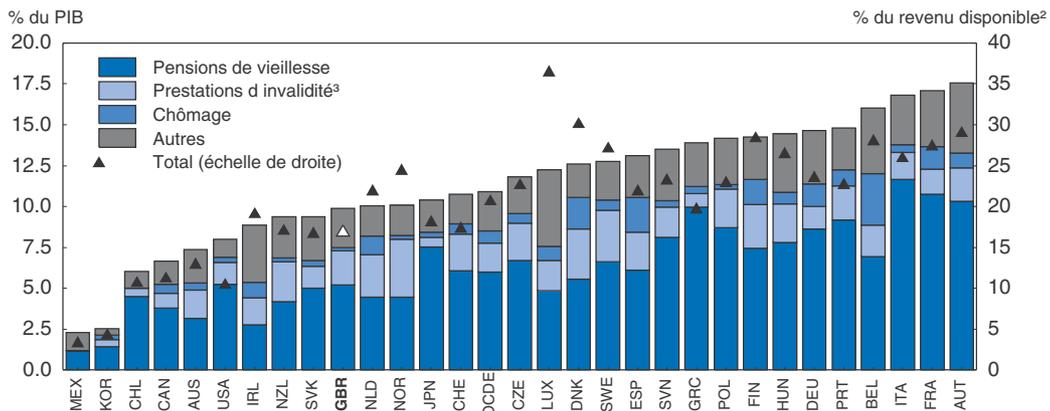
Source : OCDE, Base de données des Statistiques de la population active.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932768163>

L'Enquête sur les ressources des familles (*Family Resources Survey – FRS*) met en lumière le profil des bénéficiaires de prestations et l'importance de ces dernières dans leur revenu. Environ la moitié des parents isolés et à peu près un cinquième des célibataires et des couples avec enfants vivent de prestations. Pour 15 % des parents isolés, les prestations représentent plus de 50 % de leur revenu (graphique 1.12, partie A). Pour cette catégorie, les prestations sont, en moyenne, nettement supérieures aux gains du travail (graphique 1.12, partie B). Globalement, le système de protection sociale protège une part considérable de la population, notamment les parents isolés et les familles avec enfants. Ce filet de sécurité est essentiel, mais la faiblesse des incitations à travailler peut piéger certains ménages dans la pauvreté relative. La mise en place du dispositif *Universal Credit* vise à lutter contre ce problème, mais il faut renforcer les incitations à travailler pour les principaux bénéficiaires, surtout ceux qui ont des frais élevés de garde d'enfant.

Graphique 1.11. **Transferts monétaires publics**¹

2007

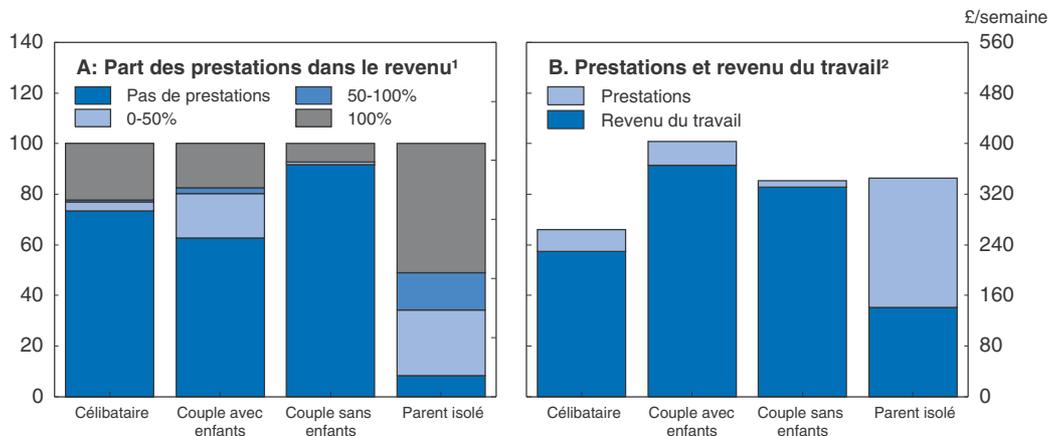


1. Les données indiquées ici ne tiennent pas compte des dépenses obligatoires privées qui représentent une part importante des dépenses sociales totales dans certains pays (en particulier au Chili, en Allemagne et en Suisse). Par ailleurs, les transferts monétaires publics indiqués ici ne tiennent pas toujours pleinement compte des programmes et des services fournis, ou cofinancés, par les collectivités locales. Les écarts de mesure peuvent être importants, notamment dans les pays à structure fédérale, comme le Canada.
2. Se rapporte au revenu disponible net des ménages.
3. Les dépenses liées à l'invalidité couvrent les dépenses au titre des pensions d'invalidité et les régimes de congé de maladie (allocations journalières en cas de maladie ou d'accident du travail).

Source : Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932768182>

Graphique 1.12. **Dépendance à l'égard des prestations, par type de famille**¹



1. Concerne le revenu disponible brut.

2. Par adulte dans un ménage.

Source : Family Resources Survey et calculs effectués par l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932768201>

Le dispositif Universal Credit devrait améliorer les incitations à travailler

La loi de 2012 sur la réforme de la protection sociale apporte toute une série de modifications au système de prestations et de crédits d'impôt (*Universal Credit*). Dans le système actuel, une personne d'âge actif ayant un salaire peu élevé et sans handicap peut prétendre à des paiements au titre d'une ou de plusieurs des trois principales catégories de prestations : les indemnités de chômage et l'assistance sociale, le *Housing Benefit* (allocation de logement) et le système de *Council Tax Benefit* (aide à la taxe d'habitation) et de crédits d'impôt. Les différentes prestations au sein de ces trois catégories sont

coordonnées et fondées à peu près sur le même cadre, mais il n'y a pas de coordination entre les trois catégories de prestations, d'où une structure d'incitation assez incohérente. Dans le dispositif *Universal Credit*, les principales prestations soumises à conditions de ressources, à l'exception du *Council Tax Benefit*, seront réunies en une prestation unique, avec des abattements généreux au titre des revenus d'activité et un taux unique de retrait des prestations selon le revenu (taux de dégressivité). En même temps, l'aide à la garde d'enfant fournie par le biais du système de prestations est rendue accessible aux parents quel que soit le nombre d'heures hebdomadaires travaillées (Pareliussen, 2013). Les objectifs déclarés de la réforme *Universal Credit* consistent à favoriser le retour au travail, à réduire la complexité des systèmes de prestations, à atténuer la pauvreté relative et à contenir les coûts croissants de la dépendance à l'égard de la protection sociale (DWP, 2010a).

Le dispositif *Universal Credit* offrira des incitations à travailler plus fortes que le système actuel. Le taux marginal d'imposition effectif le plus élevé, le montant qui sera perdu en impôts et en baisse des prestations par livre supplémentaire de revenu d'activité, s'établira à 76.2 % après la réforme. Bien qu'encore élevé en termes absolus, ce taux est plus bas que dans le système existant, où il peut atteindre 100 %. Les incitations au travail, mesurées par les taux d'impositions effectifs, seront aussi meilleures qu'en moyenne dans l'OCDE pour la plupart des individus après la réforme (Pareliussen, 2013). Abaisser encore les taux marginaux d'imposition effectifs en réduisant le taux de dégressivité augmenterait les dépenses au titre des prestations, à moins que le niveau global de ces dernières ne soit réduit en même temps.

La réforme représente une refonte radicale de la structure d'incitation par rapport au système existant et, de bien des manières, elle représente un grand pas vers un dispositif inédit. Il est par conséquent impossible de dire avec certitude dans quelle mesure *Universal Credit* contribuera à atténuer la dépendance à l'égard des aides sociales et, partant, rehaussera le potentiel de croissance de l'économie et réduira le coût du système de protection sociale dans l'avenir. Cela dépendra de la façon dont la réforme du dispositif incitatif fera changer les comportements.

Bien que les analyses d'impact s'appuient sur un certain nombre d'hypothèses, la conclusion selon laquelle l'offre de main-d'œuvre augmentera sous l'effet de la réforme paraît robuste. Le Department for Work and Pensions (DWP) est parti de l'hypothèse que l'effet net sur l'offre de main-d'œuvre sera une réduction de 300 000 du nombre de ménages qui ne travaillent pas (DWP, 2010a). Ce nombre est très sensible aux hypothèses concernant les élasticités de l'offre de main-d'œuvre, les salaires potentiels et les heures de travail, surtout pour les parents isolés sans emploi et les seconds apporteurs de revenu avec enfants. L'analyse de l'OCDE fondée sur différents ensembles d'hypothèses (Pareliussen, 2013) estime que la réduction du nombre de ménages sans emploi pourrait être comprise entre 45 000 et 240 000, avec une augmentation de l'offre de main-d'œuvre équivalant à 15 000-85 000 salariés à temps plein. Les frais de garde d'enfant ne sont pas pris en compte dans ces diverses analyses. Si la contre-incitation que constituent les coûts élevés de garde d'enfant n'est pas réduite, l'effet positif sur l'offre de main-d'œuvre sera sans doute moins marqué.

L'*Universal Credit* représente aussi une simplification indiscutable du système de prestations, qui, sur le long terme, réduira fort probablement les coûts administratifs et le potentiel de fraude et d'erreur. La simplicité accrue pour les utilisateurs accroîtra aussi la flexibilité de la main-d'œuvre, étant donné que, dans le système actuel, l'incertitude d'avoir à refaire une demande de prestations après une période de travail représente un

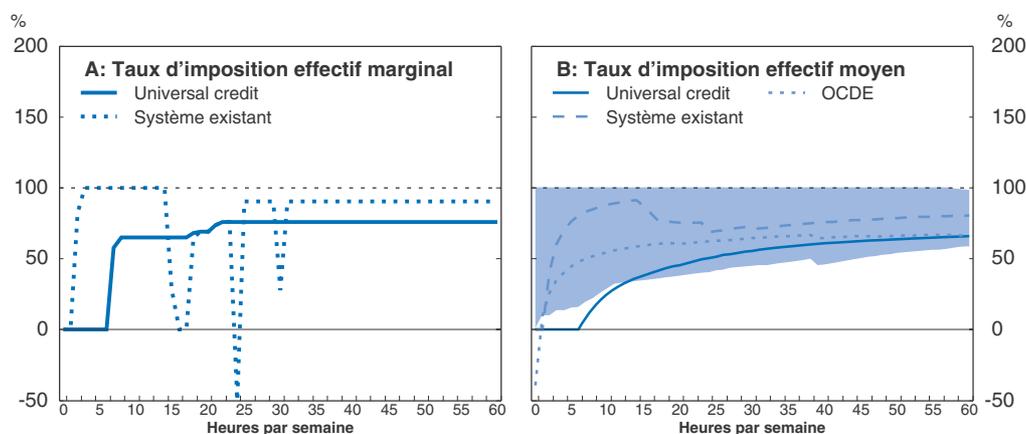
coût additionnel lié à l'entrée dans l'emploi. En revanche, il faudrait prendre les mesures nécessaires pour aider les utilisateurs qui n'ont pas accès aux services en ligne, et ceux à qui le passage de l'établissement d'un budget hebdomadaire à l'établissement d'un budget mensuel pose problème (Finn et Tarr, 2012).

Les ménages qui se situent dans la moitié inférieure de la distribution des revenus du travail verront, en moyenne, leur situation s'améliorer après la réforme, tandis que ceux de la moitié supérieure verront la leur se dégrader légèrement (DWP, 2011). Le nombre de bénéficiaires de prestations augmentera après la réforme du fait que les ménages qui, aujourd'hui, n'ont accès qu'à une partie des prestations, y auront automatiquement plein accès dans le système *Universal Credit*. En raison de la nature intégrée de la réforme, il ne sera plus nécessaire de soumettre des demandes distinctes lors du passage d'un régime de prestations à un autre et lors de l'entrée dans l'emploi et de la sortie, étant donné qu'il n'y aura plus de séparation entre les prestations non liées à l'emploi et celles qui sont liées à l'exercice d'un emploi.

Le Department for Work and Pensions estime qu'en 2008-09 quelque 6.9 à 12.7 milliards GBP de prestations n'ont pas été réclamés, pour un total de 38.1 milliards qui l'ont été. Cela représente un taux d'utilisation de l'ordre de 75 à 85 % (DWP, 2010b). L'effet conjugué de l'accroissement du nombre de bénéficiaires et de l'élargissement des droits à prestations pour les familles à faible revenu contribuera encore réduire la pauvreté et à renforcer l'égalité. Ces aspects de la réforme devraient faire sortir environ 900 000 personnes, dont 350 000 enfants, de la pauvreté relative (DWP, 2011). Cette amélioration sera toutefois largement compensée par les coupes opérées dans le système de prestations depuis l'examen des dépenses de 2010, comme celles touchant le système d'allocations de logement, ainsi que par les changements dans le système d'indexation des prestations (Brewer et al., 2012).

Les grands gagnants de l'introduction d'*Universal Credit* sont les principaux apporteurs de revenu dans les couples (graphique 1.13, parties A et B), qui, après la réforme,

Graphique 1.13. Incitations à travailler pour un principal apporteur de revenu dans un couple avec enfants¹



1. Gains égaux à 50 % du salaire horaire moyen. Les taux marginaux d'imposition effectifs négatifs ont été plafonnés à -50 %. On trouvera l'ensemble complet d'hypothèses retenues dans le modèle dans l'étude de Pareluisen (2013).
2. Les données pour l'OCDE concernent 2010. La zone ombrée correspond à la fourchette comprise entre le 25^e et le 75^e centiles dans l'OCDE.

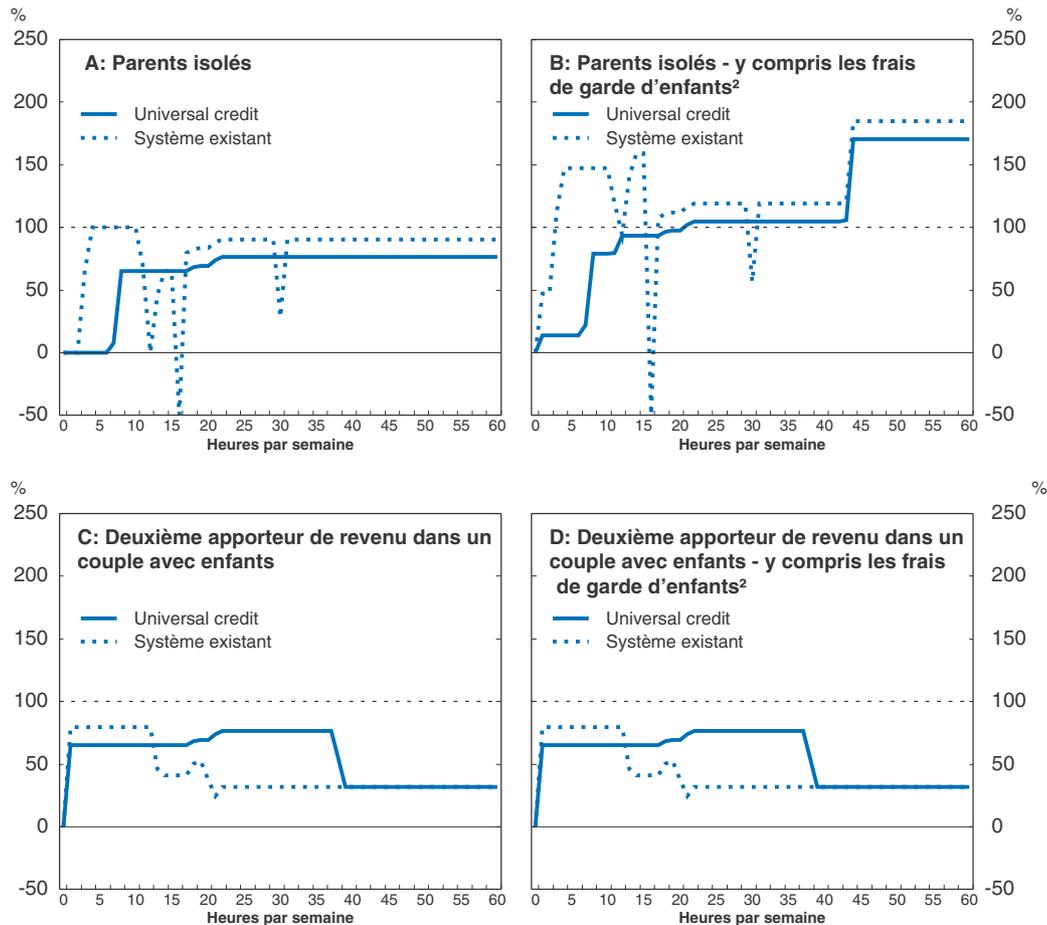
Source : Calculs effectués par l'OCDE et le Modèle Taxben de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932768220>

bénéficieront à la fois de meilleures incitations marginales à travailler et d'un revenu plus élevé. De nombreux parents isolés seront davantage incités à travailler et verront leur revenu augmenter (graphique 1.14, parties A et B). Même si l'effet de la réforme pour les seconds apporteurs de revenu dépend de chaque cas particulier (graphique 1.14, partie C et D), le revenu des ménages s'améliorera aussi pour ce groupe. Pour les célibataires, l'effet de la réforme est ambigu.

Graphique 1.14. **Incitations à travailler pour les parents isolés et les seconds apporteurs de revenu¹**

Taux marginaux d'imposition effectifs



1. Gains égaux à 50 % du salaire horaire moyen. Les taux marginaux d'imposition effectifs négatifs ont été plafonnés à -50 %. On trouvera l'ensemble complet d'hypothèses retenues dans le modèle dans Pareliussen (2013).
2. Les frais de garde d'enfant sont supposés être de 4 GBP par enfant et par heure travaillée.

Source : Calculs effectués par l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932768239>

La suppression du seuil actuel de 16 heures requis pour avoir droit à une aide à la garde d'enfant, conjugué à une plus grande générosité des abattements au titre du revenu d'activité, améliorera notablement les incitations, pour les parents isolés, à travailler quelques heures par semaine par rapport au système actuel (graphique 1.14, partie B). La suppression de ce seuil est aussi favorable pour les seconds apporteurs de revenu, du fait que les taux marginaux d'imposition effectifs, très élevés en-dessous du seuil de 16 heures fixé dans le système existant, seront abaissés considérablement (graphique 1.14, partie D).

Malgré tout, les frais élevés de garde d'enfant peuvent réduire les effets positifs de la réforme, en particulier pour les seconds apporteurs de revenu ayant un salaire faible à moyen et pour les parents isolés gagnant plus que la partie du revenu d'activité non prise en compte. Ces groupes réagissent particulièrement bien à des incitations plus efficaces (OCDE, 2011e). De plus, les parents isolés sont surreprésentés dans les ménages pauvres, si bien qu'une amélioration des incitations à travailler pour cette catégorie pourrait réduire la pauvreté relative et la pauvreté des enfants davantage encore que la réforme telle qu'elle est conçue actuellement.

Dans ce domaine, la réforme pourrait être améliorée par plusieurs mesures, même si les gains potentiels doivent être mis en balance avec les importants coûts budgétaires. Parmi les mesures visées figurent une augmentation du taux de remboursement des frais de garde d'enfant, une réduction du taux de dégressivité pour ceux qui reçoivent une aide à la garde d'enfant et/ou la fixation d'un abattement spécial au titre du revenu d'activité pour les seconds apporteurs de revenu dans les couples. Le moyen le plus ciblé de préserver les incitations au travail affectées par les frais de garde d'enfant serait d'augmenter le taux de remboursement des coûts éligibles. La hausse potentielle des coûts des prestations liée à cette mesure devrait être prise en compte. Le taux de remboursement a été ramené de 80 % à 70 % dans l'examen des dépenses de 2010, avec une économie estimée à 350 millions GBP par an. En comparaison, ramener le taux global de dégressivité de 65 à 60 % coûterait à peu près 1 300 millions GBP par an. En revanche, de meilleures incitations pour les parents isolés et les seconds apporteurs de revenu avec enfants rehausseraient l'efficacité de la réforme et, partant, le potentiel de croissance économique, et réduirait l'inégalité. Ces coûts pourraient aussi être partiellement compensés par une diminution de l'abattement au titre des revenus d'activité, en particulier pour les principaux apporteurs de revenu dans les couples.

Des réformes débordant le cadre du dispositif *Universal Credit* aideraient peut-être aussi à renforcer les incitations pour ceux qui dépendent des services institutionnels d'accueil des enfants. Les frais de garde d'enfant, c'est-à-dire le montant brut facturé aux parents quelle que soit la subvention que les prestataires reçoivent des autorités publiques ou de dons privés, pour un enfant de deux ans bénéficiant d'un accueil dans un centre agréé de services de garde et d'éducation des jeunes enfants, représentent 25 % du salaire moyen au Royaume-Uni, contre 8 % en Finlande et 5 % en Suède (OCDE, 2007b). Cette divergence s'explique en partie par le montant plus élevé des subventions reçues par les prestataires dans ces pays nordiques. Les coûts nets de garde des enfants, après déduction des prestations en espèces, des ristournes et des allègements d'impôt, varient en fonction des caractéristiques des ménages, mais ils représentent aussi une part nettement plus élevée du revenu au Royaume-Uni que dans les deux pays susmentionnés. Il n'est donc souvent pas avantageux pour les deux parents d'avoir un emploi à temps complet. Bien que l'accueil des enfants soit gratuit une grande partie des premières années, fournie par les secteurs formel ou informel, le fait que les écoles maternelles ne fonctionnent souvent qu'à mi-temps oblige certains parents à recourir à des garderies de jour privées et leur fait perdre du temps dans le transport des enfants d'un établissement à un autre. Au Royaume-Uni, l'un des parents travaille généralement à temps complet et l'autre à temps partiel. L'OCDE a préconisé précédemment la mise en place d'un système plus cohérent d'aide à la garde d'enfant (OECD, 2005a). À cet égard, il convient de saluer la création, en juin 2012, d'une commission spéciale chargée d'étudier les possibilités de réduire les coûts de garde d'enfant

pour les familles qui travaillent et les charges que la réglementation fait peser sur les prestataires de services de garde.

Les pouvoirs publics ont annoncé plusieurs mesures visant à améliorer la flexibilité et à offrir 15 heures de jardin d'enfants gratuites au 40 % des enfants de deux ans les plus défavorisés. Ajoutées à l'amélioration des incitations au travail, ces mesures pourraient avoir des répercussions positives sur le développement des enfants et l'inégalité. Étendre la formule actuelle de 15 heures d'accueil gratuit par semaine dans les écoles maternelles pour les enfants de 3-4 ans aux enfants plus jeunes et renforcer la souplesse d'utilisation de ce dispositif réduiraient les coûts de garde d'enfant pour les parents et leur permettrait d'utiliser efficacement ces services.

Le Council Tax Benefit compte aujourd'hui quelque 5.8 millions de bénéficiaires et représente 2.5 % des dépenses publiques totales au titre des prestations (Jin et al. 2010). Les pouvoirs publics ont publié des orientations définissant un cadre sur lequel les autorités locales peuvent se fonder pour gérer des dispositifs compatibles avec les principes d'*Universal Credit*. Les autorités locales ont intérêt à encourager le travail, car celui-ci réduit les dépenses consacrées aux systèmes locaux de soutien, mais des orientations de ce type sont indispensables pour éviter que la décision de déplacer les prestations au niveau local ne sache les améliorations apportées aux incitations à travailler par l'*Universal Credit*.

La simplicité et la transparence du dispositif *Universal Credit*, conjuguées à de meilleures incitations au travail pour de nombreux individus, marquent un progrès. Cela devrait aider les gens à comprendre qu'il vaut la peine de travailler. L'*Universal Credit* offrira, par ailleurs, la possibilité de prendre un emploi, de le quitter et de travailler de nouveau sans risque d'interruption des droits. Même si les taux marginaux d'imposition restent relativement élevés, la réforme, associée à un régime de conditionnalité efficace, peut faire changer les attitudes à l'égard du travail sur le long terme. Si les faiblesses qui subsistent étaient corrigées, l'avantage procuré par la réforme en termes de valorisation du travail et de réduction de la pauvreté serait encore plus grand.

Universal Credit, comme tout autre grand bouleversement systémique, est confronté au risque de problèmes de mise en œuvre. Le dispositif dépend de la disponibilité en temps réel d'informations sur le revenu, qui doit être assurée par le projet *Revenue and Customs Real Time Information (RTI)*. Tout dysfonctionnement du RTI pourrait conduire à des incertitudes et difficultés inutiles pour les groupes vulnérables au cours de la période de transition, surtout si les bénéficiaires d'*Universal Credit* ne reçoivent pas les paiements prévus en temps voulu. L'introduction progressive prévue du dispositif contribue à minimiser ces risques et devrait être associée à des plans pour imprévus bien conçus et à des informations transparentes pour les utilisateurs.

Le Work Programme représente un progrès considérable, mais les politiques d'activation ont un rôle important à jouer

Des politiques actives du marché du travail (PAMT) bien conçues, offrant des services de placement, des emplois subventionnés et des possibilités de formation, peuvent aider grandement les chômeurs à retourner à l'emploi. Une étude récente examinant un large échantillon de pays membres et non membres de l'OCDE semble indiquer que l'aide à la recherche d'emploi, associée à des sanctions pour non-respect des obligations prévues dans les programmes et à des emplois subventionnés dans le secteur privé, peut être efficace pour améliorer les perspectives d'emploi des participants. Les dispositifs d'emploi

du secteur public sont généralement moins efficaces, encore que le Future Jobs Fund du Royaume-Uni, programme d'emploi relevant dans une large mesure du secteur public et du secteur à but non lucratif, paraît avoir une incidence positive sur l'emploi non subventionné (DWP, 2012). Les programmes de formation semblent avoir peu d'effet dans le court terme, mais ils donnent de meilleurs résultats dans le moyen terme. Ils sont plus efficaces lorsque le chômage est élevé, en raison peut-être de la participation de personnes ayant de plus hautes qualifications. Les programmes de formation ciblés sur les jeunes paraissent moins efficaces que ceux qui sont ouverts à des groupes plus larges, sans doute parce qu'ils rassemblent davantage de personnes en difficulté sur le marché du travail. Cependant la conception des programmes de formation a forcément une grande influence sur leurs résultats, comme on le verra dans la section suivante (Card et al., 2010 ; Kluve, 2010).

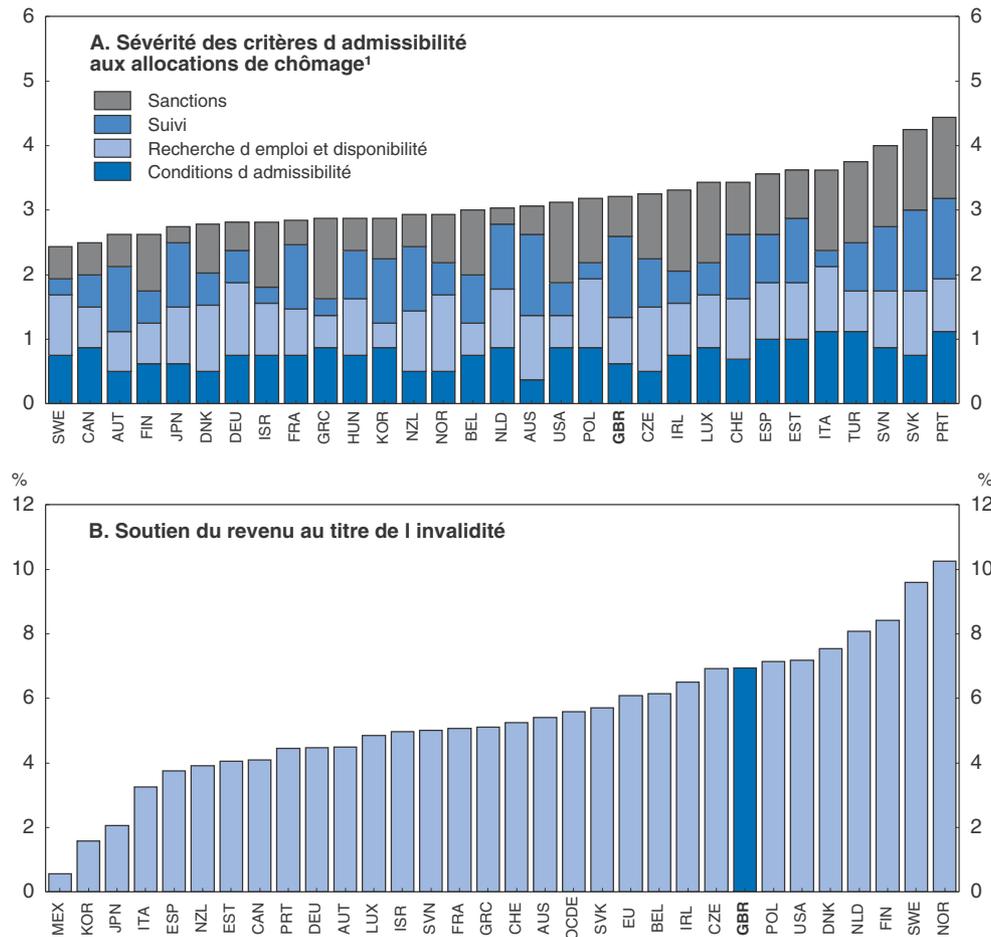
Les PAMT sont particulièrement importantes lorsque l'économie subit de profondes mutations structurelles et que la main-d'œuvre doit être redéployée dans les différents secteurs, ce qui rend plus difficile la gestion des ressources humaines et, souvent, la reconversion des travailleurs. La période actuelle de rééquilibrage de l'économie du Royaume-Uni, comme dans bien d'autres pays de l'OCDE, assigne un rôle difficile aux PAMT. Le Royaume-Uni a été à l'avant-garde des stratégies du marché du travail centrées sur la réinsertion rapide dans l'emploi, imposant des régimes de conditionnalité stricts et des obligations mutuelles entre les bénéficiaires de prestations et les services publics de l'emploi. Seuls l'Australie et certains États des États-Unis semblent être allés plus loin dans la remise au travail des personnes vivant de prestations (Daguerre et Etherington, 2009). Les critères d'ouverture des droits aux indemnités de chômage sont parmi les plus stricts dans l'OCDE, encore qu'ils soient un peu moins sévères que dans certains pays du sud de l'Europe et d'Europe orientale, qui restreignent d'avantage l'accès aux droits et sanctionnent plus durement le refus d'un emploi ou d'un programme actif du marché du travail (graphique 1.15, partie A).

La conditionnalité sera renforcée et les sanctions durcies dans le dispositif *Universal Credit*. Le suivi de la recherche d'emploi est parmi les plus stricts dans l'OCDE, avec un contrôle tous les quinze jours. Des PAMT bien conçues sont l'un des facteurs qui expliquent le niveau élevé du taux d'emploi global au Royaume-Uni (OCDE, 2005b ; RWI Essen, 2005). Il n'en reste pas moins que certains groupes de la population éprouvent toujours de grandes difficultés à accéder à l'emploi, ce qui ne leur permet guère d'améliorer leurs conditions de vie. C'est le cas, en particulier, des bénéficiaires de prestations d'invalidité et des jeunes peu qualifiés.

Environ 7 % de la population âgée de 20-64 ans reçoivent des prestations d'invalidité, un pourcentage supérieur à la moyenne de l'OCDE, qui s'établit à moins de 6 %, mais inférieur à celui des pays nordiques, où les prestations d'invalidité sont généralement plus généreuses (graphique 1.15, partie B). Ce pourcentage a augmenté fortement entre le début des années 80 et le milieu des années 90, en raison notamment du passage de bon nombre de chômeurs au régime d'invalidité. Il s'est ensuite stabilisé par suite d'une baisse du chômage, d'une aide accrue au retour à l'emploi et d'un durcissement des conditions d'admissibilité. Malgré une légère diminution depuis le milieu des années 2000, ce pourcentage reste élevé par rapport aux autres pays, ce qui laisse penser qu'il est possible de le réduire encore (OCDE, 2010b).

Le gouvernement a lancé le *Work Programme* en juin 2011 afin d'aider les chômeurs ayant besoin d'un soutien « sur mesure », tels que les personnes vivant de prestations

Graphique 1.15. Conditions d'accès aux indemnités de chômage et aux prestations d'invalidité



1. Les notes vont de 1 (conditions les moins strictes) à 5 (conditions les plus strictes).
2. Pourcentage de la population âgée de 20-64 ans recevant des prestations d'invalidité. Les prestations d'invalidité proviennent de régimes auxquels les bénéficiaires ont cotisé (régimes contributifs), de programmes financés par la fiscalité générale (régimes non contributifs) et de systèmes d'indemnisation des accidents du travail. Les données se rapportent à 2009, sauf pour le Luxembourg (2005), le Canada, la France, l'Italie, l'Espagne et la Pologne (2007), l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Royaume-Uni, la Grèce, l'Irlande, le Japon, la Corée, la Slovaquie (2008) et le Danemark, l'Estonie, la Hongrie, Israël et le Portugal (2010).

Source : OCDE (2012), *Réformes économiques 2012 : Objectif croissance* ; Venn, D. (2012), *Eligibility Criteria for Unemployment Benefits : Quantitative Indicators for OECD and EU Countries*, OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932768258>

d'invalidité et les chômeurs de longue durée, à entreprendre une recherche d'emploi active et efficace. Les deux piliers du programme sont le soutien personnalisé et le paiement en fonction des résultats. L'accent mis sur le soutien personnalisé et l'intervention précoce est justifié par les données d'observation internationales (OCDE, 2005b ; Daguerre and Etherington, 2009). Le *Work Programme* donne aux prestataires une plus grande latitude que les dispositifs précédents de retour à l'emploi pour personnaliser le soutien, permettant des approches plus innovantes. Les prestataires de services, à savoir les organismes privés, publics et à but non lucratif, sont clairement incités à obtenir des résultats durables en matière d'emploi pour les participants, étant donné qu'une part importante de leur rémunération se fait sous forme de paiements différés, reçus pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans, à la condition que le participant conserve son emploi. Par ailleurs,

aider les clients ayant de médiocres perspectives d'emploi assure des paiements supplémentaires, ce qui atténue les incitations à l'écrémage.

Même si le *Work Programme* repose sur des principes solides, dans les faits il semble poser quelques problèmes de mise en œuvre, notamment des craintes au sujet de la viabilité financière des prestataires de services dans le contexte actuellement difficile du marché du travail et des problèmes de coordination entre les entreprises privées et les organismes à but non lucratif, qui ont conduit un certain nombre d'associations caritatives à se retirer du programme. Afin que le *Work Programme* fonctionne efficacement pour atteindre ses objectifs, le gouvernement a demandé une évaluation indépendante par l'IES (Institute for Employment Studies).

Environ la moitié des cinq millions de personnes qui reçoivent des prestations non liées à l'emploi bénéficient de prestations d'invalidité et il est probable que certaines d'entre elles pourraient retourner à l'emploi dans des conditions appropriées. L'évaluation de l'aptitude au travail (*Work Capability Assessment – WCA*) a été mise en place en octobre 2008 afin d'évaluer l'état de santé des personnes percevant une allocation d'emploi et de soutien (*Employment and Support Allowance*), qui assure une aide financière à ceux qui ne sont pas en mesure de travailler pour cause de maladie ou d'invalidité. La réévaluation des bénéficiaires existants au regard de nouveaux critères est chose exceptionnelle dans l'OCDE (OCDE, 2010b). La WCA a été très controversée. La British Medical Association a demandé le retrait de ce dispositif. Environ 40 % des personnes jugées aptes au travail font appel de cette décision et quelque 38 % d'entre elles obtiennent l'annulation de l'évaluation. Globalement, 15 % des décisions faisant état de l'aptitude au travail sont cassées en appel.

Le premier *Independent Review of the WCA* (Harrington, 2010) et le rapport du Work and Pensions Committee sur la réévaluation des prestations d'invalidité (2011) ont critiqué l'un et l'autre le fonctionnement de la WCA dans la pratique. Le deuxième *Independent Review of the WCA* (Harrington, 2011) a fait état d'améliorations, mais a souligné aussi la nécessité d'aller plus loin. La WCA doit être encore améliorée afin de devenir plus juste et plus efficace. De nombreux bénéficiaires de prestations gagneraient peut-être à retourner à l'emploi dans des conditions appropriées. Cependant, être apte à travailler est souvent perçu comme « un échec » par les personnes soumises à l'évaluation (Harrington, 2011). Pour remédier à cette situation, il faut une meilleure communication au sujet des objectifs du programme. Par ailleurs, il est indispensable de soutenir fermement les personnes jugées aptes à travailler dans leur recherche d'emploi. Il est par conséquent nécessaire d'intensifier la coopération entre ceux qui prennent les décisions concernant l'aptitude au travail et les prestataires de services dans le cadre du *Work Programme*.

Plus d'un tiers des nouveaux bénéficiaires de prestations d'invalidité en 2009 souffraient de problèmes de santé mentale et cette proportion dépassait même 40 % dans la classe d'âge 20-34 ans. Cela n'est pas propre au Royaume-Uni, étant donné que les problèmes de santé mentale deviennent petit à petit la principale cause de demande de prestations d'invalidité dans les pays de l'OCDE, représentant en moyenne un tiers du total et souvent plus de la moitié pour les jeunes (OCDE, 2012b). Selon une évaluation faite pour le projet « Santé mentale et travail » de l'OCDE (OCDE, 2013), le Royaume-Uni est parmi les pays les plus avancés du point de vue de la sensibilisation aux coûts des maladies mentales pour les employeurs et la société dans son ensemble, et aux avantages de l'emploi pour la santé mentale. L'intégration des services de santé et d'emploi est aussi

bien développée, comme le montre l'initiative *Improving Access to Psychological Therapies* (IAPT) qui a pour but de donner accès à la fois aux thérapies psychologiques fondées sur des données probantes et aux services d'emploi correspondants.

Pendant, le système de prestations n'est pas suffisamment centré sur l'intervention précoce, qui pourrait éviter à davantage de personnes de devenir dépendantes des prestations et les aider à reprendre rapidement une activité professionnelle. Dans le système actuel, l'aide au retour à l'emploi n'intervient généralement qu'au bout de 9 à 12 mois de congé de maladie. Le Fit-for-Work Service (FFWS) offre aux salariés, au début de leur congé de maladie (normalement 4-12 semaines d'absence) un soutien pluri-disciplinaire personnalisé afin de leur permettre un retour rapide au travail. Les résultats de ce dispositif sont encourageants et ce type d'intervention précoce devrait être étendu davantage. Le rôle des professionnels de la santé dans l'aide au retour à l'emploi devrait être renforcé par la diffusion de lignes directrices fondées sur des données probantes et un suivi plus étroit de l'utilisation de la « note d'aptitude au travail », qui devrait comprendre une évaluation de la capacité de travailler dans d'autres activités pour les personnes qui ne peuvent plus exercer leur activité précédente.

Comme le recommande l'*Independent Review of Sickness Absence* (Black et Frost, 2011), une évaluation en profondeur, indépendante, de la santé physique et/ou mentale des personnes en congé de maladie devrait avoir lieu au bout de quelques semaines d'absence, afin de déterminer les besoins de réadaptation et de soutien au retour au travail. Il faudrait en outre développer la capacité des services publics de l'emploi d'identifier les problèmes psychologiques à l'aide d'outils d'examen adéquats, de fournir des services psychologiques et d'adresser rapidement les gens qui en ont besoin aux services de santé. Il faudrait aussi encourager les employeurs à jouer un plus grand rôle dans la prévention des maladies professionnelles et dans la réadaptation des travailleurs, que ce soit au moyen de réglementations en matière d'hygiène professionnelle ou d'incitations, telles que des allègements fiscaux au titre des dépenses encourues par les employeurs pour maintenir des salariés malades dans leur emploi, comme le propose l'*Independent Review of Sickness Absence*.

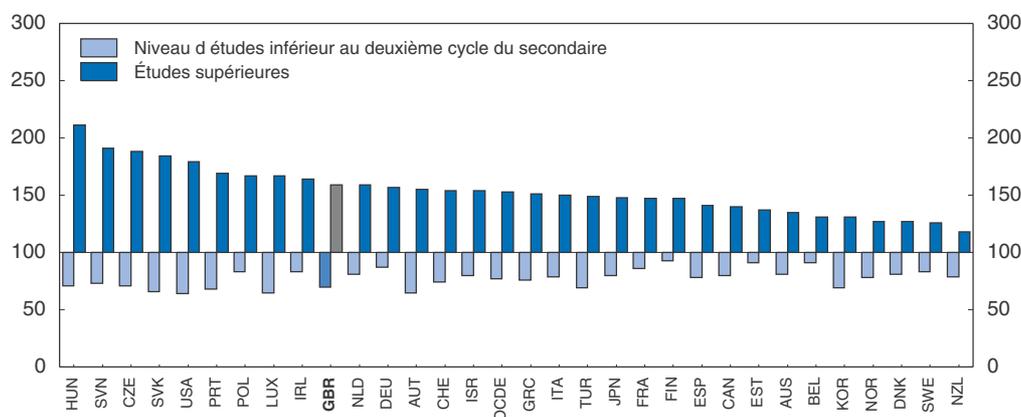
L'insuffisance des qualifications pèse aussi sur l'emploi et favorise les inégalités

Les mauvais résultats scolaires pénalisent les élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés

Le chômage des jeunes représente un défi majeur, avec des implications sociales et économiques à court et à long terme. Il faut empêcher les jeunes de sombrer dans la pauvreté relative et l'exclusion sociale, afin d'éviter des effets de stigmatisation définitifs pour leur carrière professionnelle. Dans ce contexte, les pouvoirs publics ont pris des mesures destinées à aider les jeunes à acquérir les qualifications et l'expérience nécessaires pour garantir leur emploi à long terme dans le secteur privé. Le *Youth Contract* (contrat jeune) est conçu pour offrir aux 18-24 ans près de 500 000 nouvelles possibilités d'apprentissage et d'expérience en entreprise. Les subventions inciteront les entreprises à recruter des jeunes et à proposer des places d'apprentissage. Les évaluations des programmes d'aide à l'embauche dans le secteur privé menées dans d'autres pays de l'OCDE mettent souvent en évidence des effets positifs sur l'emploi (OCDE, 2005b). Néanmoins, l'incidence du contrat jeune sur la pérennité de l'emploi des jeunes devra être suivie de près.

Les personnes ayant un faible niveau d'études sont les plus vulnérables face au chômage. L'avantage salarial dont bénéficient les personnes diplômées de l'enseignement supérieur au Royaume-Uni est l'un des plus élevés de l'OCDE, tandis que le handicap salarial dont souffrent les individus dépourvus des compétences de base est supérieur à la moyenne de l'OCDE (graphique 1.16) (OCDE, 2011d). Le manque de compétences des adultes découle des mauvais résultats enregistrés à l'école. Selon les résultats du PISA, l'influence du milieu familial sur les compétences cognitives des jeunes varie sensiblement selon les pays. C'est en France, en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis et au Royaume-Uni que le milieu socio-économique détermine le plus les résultats scolaires (Causa et Chapuis, 2009). Étant donné qu'une forte persistance intergénérationnelle des résultats scolaires a des répercussions importantes sur la lutte contre les inégalités et la mobilité sociale, il est crucial que le système éducatif mette l'accent sur le développement des compétences et l'égalité des chances (encadré 1.3).

Graphique 1.16. **Revenus du travail relatifs en fonction du niveau d'études**¹
Deuxième cycle du secondaire et enseignement postsecondaire non supérieur = 100



1. Chez les 25-64 ans. Les données font référence à 2009 ou à la dernière année disponible.

Source : OCDE (2011), *Regards sur l'éducation* 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932768277>

Les pouvoirs publics ont pris des mesures pour réformer le système d'éducation allant dans le sens des recommandations formulées dans l'*Étude économique 2011 du Royaume-Uni* (OCDE, 2011a), qui sont présentées dans l'encadré 1.3. La priorité accordée aux enfants défavorisés est renforcée par le droit inscrit dans la loi à 15 heures d'éducation précoce gratuites pour les enfants de deux ans issus de familles défavorisées, ce système devant être mis en place en deux phases à compter de septembre 2013. Le suivi du *Pupil Premium*, prime allouée aux établissements scolaires qui accueillent des élèves ayant bénéficié de repas gratuits à un moment ou l'autre au cours des six dernières années, est amélioré par l'instauration de l'obligation pour les établissements scolaires les établissements de rendre compte aux parents de la manière dont ils ont utilisé cette prime, tandis que les classements des établissements en fonction de leurs résultats comprennent un volet dédié aux résultats des élèves pouvant prétendre à cette prime. Les pouvoirs publics ont réalisé une étude des examens de fin d'étude (*A-level*), attribuant aux universités un bien plus grand rôle dans la réforme des diplômes, ce qui devrait résoudre le problème de l'inflation des titres universitaires observée ces dernières années (OCDE, 2011a).

Encadré 1.3. **Améliorer les résultats scolaires et renforcer les compétences***

L'éducation et le capital humain sont des moteurs essentiels à l'emploi, à la croissance de la production et au bien-être. De meilleurs résultats dans le domaine de l'éducation améliorent les performances sur le marché du travail et la productivité des travailleurs, diminuent les inégalités de revenu et favorisent la mobilité intergénérationnelle et la cohésion sociale. Ils contribuent en outre à une plus grande satisfaction à l'égard de la vie, en ayant des effets positifs sur l'emploi, le revenu et les relations sociales (OCDE, 2011a). Le Royaume-Uni se distingue de nombreux autres pays de l'OCDE par des inégalités marquées, engendrées par des écarts importants sur le plan scolaire et des qualifications et par une mobilité intergénérationnelle limitée. Ces dix dernières années, plusieurs réformes ont été menées pour réduire les inégalités de revenu en améliorant les résultats scolaires et la mobilité sociale. Pour autant, des progrès considérables restent à accomplir pour renforcer les compétences et garantir l'égalité des chances. Le présent encadré examine les problématiques actuelles et les interventions possibles pour relever le niveau de qualifications de la population, notamment des catégories sociales les plus défavorisées.

Un enseignement préscolaire de qualité est synonyme de rendement économique élevé tant au niveau privé que public, surtout pour les enfants issus de milieux défavorisés. En effet, un manque de compétences ou d'accès au crédit pour créer un environnement familial stimulant, ainsi qu'une sensibilisation insuffisante au rendement de l'éducation, peuvent conduire à sous-investir dans la scolarité. Pourtant, l'accumulation de compétences cognitives et non cognitives durant la petite enfance est essentielle pour l'acquisition ultérieure des compétences (Cuhna et Heckman, 2010 ; Chowdry et al., 2010). Certains programmes, comme les centres *Sure Start* et le dispositif *Early Years*, ont contribué au développement de la préscolarisation depuis le début des années 2000 : aujourd'hui, 95 % des enfants de 3 à 4 ans sont scolarisés (ce qui est largement supérieur à la moyenne de 72 % dans l'OCDE). Les évaluations de l'impact de ces programmes n'aboutissent pas à des conclusions catégoriques. En dépit des données récentes indiquant des effets bénéfiques sur le comportement et la santé des enfants, les évaluations des compétences cognitives ne font état que d'effets mineurs (Merrell et al., 2007). Par ailleurs, l'influence du revenu des parents sur les résultats scolaires des enfants s'est renforcée ces dernières années. Au vu de l'effet de l'enseignement préscolaire sur les enfants défavorisés (Hopkins et al., 2010 ; Goodman et Sianesi, 2005), il conviendrait de diriger les ressources vers les familles démunies, qui devraient également bénéficier d'autres programmes plus vastes, voire d'une aide à la maison dans les cas les plus graves.

On a montré que le lien entre dépenses consacrées à l'éducation et résultats scolaires est ténu à l'échelon international et dans de nombreux pays de l'OCDE (Sutherland et al., 2009 ; OCDE, 2007c). En dépit d'une hausse des dépenses réelles par élève de 4.8 % par an entre 1997 et 2010, les évaluations des compétences cognitives aboutissent à des résultats en demi-teinte. Contrairement aux indicateurs nationaux, les données internationales mettent en évidence une nette diminution de la productivité du système éducatif au Royaume-Uni. Selon les estimations de Sutherland et al. (2007), en adoptant les meilleures pratiques de l'OCDE dans l'enseignement primaire et secondaire, le Royaume-Uni pourrait atteindre les mêmes résultats en diminuant de 20 % les ressources utilisées. Tout d'abord, compte tenu de l'importance de la qualité de l'enseignement vis-à-vis des résultats scolaires (Hanushek et Wossman, 2007 ; Slater et al., 2009), la priorité devrait être de recruter de meilleurs enseignants et d'éviter leur départ. On devrait fournir aux établissements les outils et les incitations nécessaires pour recruter, rémunérer et remplacer les enseignants

Encadré 1.3. **Améliorer les résultats scolaires et renforcer les compétences*** (suite)

en fonction de leurs résultats. En étendant ces pratiques aux établissements qui relèvent des autorités locales, on pourrait renforcer leur compétitivité par rapport aux établissements privés, aux *academies* (établissements indépendants), aux écoles confessionnelles et aux *Free Schools* (écoles libres). En effet, si l'élargissement de l'offre d'établissements fournit un choix plus vaste aux élèves et aux parents, il peut aussi renforcer la relation entre le milieu socio-économique et les ressources et la qualité de l'établissement. Il est également possible d'améliorer les pratiques pédagogiques en veillant à ce que le système soit moins axé sur les notes obtenues aux examens et en élaborant plutôt des indicateurs plus complets des performances des établissements. En effet, bien qu'elle soit importante, l'évaluation comparative semble avoir incité à gonfler les notes et à « préparer » les élèves pour les tests, en négligeant le développement des compétences non cognitives.

L'influence du milieu socio-économique sur les notes obtenues au PISA est plus forte au Royaume-Uni que dans la plupart des pays de l'OCDE (OCDE, 2011d ; Causa et Chapuis, 2009), ce qui donne à penser que les compétences acquises par une grande partie des individus qui quittent l'enseignement obligatoire sont insuffisantes, ce qui suppose des implications négatives sur le taux d'abandon des études, les perspectives professionnelles et les inégalités de revenu. Les écarts particulièrement marqués en matière de qualifications et la forte persistance intergénérationnelle des niveaux de revenu et d'études sont les symptômes du mauvais fonctionnement du système de financement destiné aux enfants défavorisés au Royaume-Uni. C'est en effet parce que ce système est complexe que les fonds de l'administration centrale sont mal redistribués des autorités locales aux établissements scolaires, qui sont peu incités à investir dans les élèves défavorisés et à les retenir. Les pouvoirs publics se sont attaqués à ce problème en rationalisant le système et en instituant une prime pour les élèves défavorisés. Néanmoins, pour résoudre le manque d'incitation des établissements, il faudrait que la prime pour les élèves défavorisés soit revue à la hausse et devienne le seul mode de financement pour ces élèves, puisque le système actuel de transferts des autorités locales aux établissements scolaires manque de transparence et ne cible pas précisément les élèves qui en ont besoin. Par ailleurs, on pourrait inciter les établissements à consacrer des fonds aux élèves défavorisés en améliorant le choix des élèves et des parents : les familles démunies qui résident dans des quartiers où les établissements scolaires offrent un enseignement de mauvaise qualité et un nombre de places disponibles insuffisant n'ont souvent pas d'autre choix. Comme le recommandait l'OCDE dans *l'Étude économique du Royaume-Uni 2011* (OCDE, 2011a), il convient de limiter l'importance du lieu de résidence dans les critères d'admission et d'encourager l'ouverture de nouvelles écoles.

Si le taux de scolarisation après 16 ans a progressé ces dernières années, les comparaisons internationales montrent qu'il reste bas. Le nombre de jeunes déscolarisés et inactifs a augmenté au cours de la récession au Royaume-Uni et figure désormais parmi les plus élevés de l'OCDE. La volonté des pouvoirs publics de porter à 17 ans en 2013 et à 18 ans en 2015 la fin de l'âge de la scolarité obligatoire entraînera une hausse du nombre de jeunes scolarisés ou en formation. Toutefois, le plus important est que les jeunes maîtrisent les compétences requises pour entrer sur le marché du travail. Selon les données disponibles, une formation professionnelle a une incidence faible, voire négative, sur les rendements futurs (Machin et Vignoles, 2006), à l'exception de certains programmes d'apprentissage de haute qualité. Pour faire de la formation professionnelle une filière plus attractive, il faudrait simplifier le système et homogénéiser l'offre de programmes tout en optimisant la qualité de l'enseignement et en augmentant le nombre de places disponibles, ce qui aurait des répercussions positives sur le devenir professionnel des élèves et leur productivité sur le marché du travail.

Encadré 1.3. **Améliorer les résultats scolaires et renforcer les compétences*** (suite)

Le nombre d'étudiants diplômés de l'enseignement supérieur est conforme à la moyenne de l'OCDE. La qualité exceptionnelle des universités et le rendement supérieur à la moyenne de l'enseignement supérieur ont eu pour effet, ces dernières années, d'accroître le taux de scolarisation dans le supérieur. Néanmoins, ce rendement ne semble pas avoir diminué avec le temps, ce qui laisse à penser que la demande de main-d'œuvre hautement qualifiée a augmenté à un rythme comparable à celui de l'offre (Walker et Zhu, 2008). En augmentant le nombre de places disponibles sans sacrifier le niveau de qualité de l'enseignement, le Royaume-Uni agirait en faveur de l'accumulation de capital humain, de la croissance économique, de la réduction des inégalités et de la mobilité sociale. Par ailleurs, le rendement privé élevé de l'enseignement supérieur justifie les réformes récentes, qui font peser une plus grande partie du poids des coûts de scolarité sur les étudiants. De cette manière, les économies réalisées sur les fonds publics pourraient être utilisées pour augmenter le nombre de places disponibles, notamment dans les filières offrant un rendement privé et social plus élevé. Parallèlement, l'action publique doit s'efforcer de venir en aide aux étudiants les plus démunis, qui sont aujourd'hui sous-représentés parmi les diplômés et dont l'accès à l'enseignement supérieur pourrait être rendu encore plus difficile par l'augmentation des droits de scolarité.

* Le présent encadré est en grande partie tiré du chapitre 3 de l'*Étude économique 2011 de l'OCDE sur le Royaume-Uni* (OCDE, 2011a).

Une transition parfois difficile entre l'école et la vie active

Les jeunes qui débutent leur difficile insertion professionnelle n'ont pas toujours les compétences ni les qualifications requises sur le marché du travail. Bien que l'enquête *UK Commission's Employer Skills Survey 2011* (UKCES, 2011b) montre que la plupart des employeurs qui ont embauché des jeunes tout juste sortis de l'école considèrent qu'ils sont bien préparés au travail, une minorité importante d'employeurs estiment qu'ils ne sont pas prêts à travailler, en raison principalement selon eux d'un manque d'expérience et de motivation. L'enquête révèle également l'existence de déficits de qualifications plus aigus, notamment dans les métiers qualifiés, où un tiers des postes vacants sont « difficiles à pourvoir ». Ces résultats montrent que plus les jeunes auront la possibilité d'acquérir de l'expérience, plus le passage de l'école à la vie active sera facilité.

Une véritable formation en alternance pourrait faciliter l'insertion professionnelle, éviter un taux d'abandon des études élevé, ouvrir de meilleures perspectives lors de l'arrivée définitive sur le marché du travail et optimiser les performances des travailleurs sur la durée. À cet égard, les emplois étudiants, les stages et l'apprentissage peuvent jouer un rôle déterminant en permettant aux jeunes de sortir du cercle vicieux selon lequel on ne peut décrocher un emploi sans expérience et on ne peut acquérir de l'expérience sans emploi. La formation en cours d'emploi pourrait permettre aux jeunes de compenser les lacunes de leur formation scolaire, tandis que pour renforcer les compétences à long terme, il faudrait encourager les écoles de la seconde chance, permettant aux jeunes ayant abandonné leurs études de reprendre leur formation et d'acquérir des qualifications qui renforceront leur employabilité. En Angleterre, les pouvoirs publics ont lancé un programme de garantie de formation jusqu'à l'âge de 19 ans, qui s'appuie sur une coopération plus étroite entre les établissements scolaires, les organismes de formation et les parties prenantes du marché de l'emploi (OCDE, 2010c). Les services de liaison, chargés

de venir en aide aux jeunes, recueillent et transmettent des informations sur les jeunes sortis du système scolaire, sur les formations et sur les placements, jouant en réalité le rôle de service de placement afin de veiller à ce que les jeunes soient informés des débouchés qui s'offrent à eux.

Il faut renforcer la formation professionnelle et la coopération avec les employeurs

La stratégie actuelle du Royaume-Uni dans le domaine des compétences vise à améliorer le niveau des qualifications professionnelles, au moyen de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) et des programmes d'apprentissage. Bien que l'Angleterre et le pays de Galles soient déterminés à atteindre les objectifs fixés dans le rapport Leitch en matière de compétences (HM Treasury, 2006) et aient mis à disposition d'importantes ressources à cette fin, la participation des entreprises à l'EFP et l'offre de formation professionnelle sont limitées et souvent orientées à la baisse (UKCES, 2012).

Il est essentiel, pour s'engager de manière décisive dans l'amélioration du niveau de qualifications de la main-d'œuvre, d'inciter les employeurs à se mobiliser. L'implication des employeurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'action publique est beaucoup plus sensible en Autriche, en Allemagne, en Norvège et en Suisse (Hoeckel et al., 2009), où les systèmes de formation professionnelle sont essentiellement binaires : les employeurs se chargent de la formation pratique, tandis que l'État finance la formation théorique. Ces pays ont mis au point des mécanismes de coopération et de contrôle efficaces entre les partenaires sociaux afin de garantir l'application de l'action publique et son efficacité. Les employeurs sont les mieux placés pour déterminer si le contenu des programmes d'EFP correspond aux demandes du marché du travail et, partant, pour fournir des avis sur les mesures à adopter. En outre, en s'impliquant ainsi, les employeurs sont en mesure de mieux comprendre le système institutionnel et de réagir de manière plus concertée aux initiatives des pouvoirs publics.

Si les initiatives antérieures étaient fortement ciblées sur le secteur public, les efforts doivent désormais se concentrer sur le secteur privé et sur les petites et moyennes entreprises en particulier. Le contrat jeune (*Youth Contract*), lancé en avril 2012, offre à près de 500 000 jeunes âgés de 18 à 24 ans de nouvelles opportunités professionnelles, notamment des programmes d'apprentissage et des stages en entreprise. Dans le cadre de ce dispositif doté d'un budget de 1 milliard GBP, les employeurs bénéficieront d'une aide à l'embauche unique pouvant atteindre 2 275 GBP par personne pour tous les jeunes issus du *Work Programme* ou de *Jobcentre plus* qu'ils recruteront au cours des trois prochaines années. Les employeurs qui embaucheront des jeunes souffrant de handicaps bénéficieront en outre d'une aide financière et opérationnelle supplémentaire.

S'agissant de l'apprentissage, outre la prise en charge des frais de formation, le *National Apprenticeship Service* proposera des subventions d'un montant de 1 500 GBP aux petites et moyennes entreprises qui embaucheront leur premier apprenti âgé de 16 à 24 ans. En renforçant l'intérêt et l'implication des employeurs dans la formation et l'amélioration des qualifications, cette initiative va dans le bon sens. Néanmoins, pour optimiser son efficacité et en dépit d'un financement qui semble adapté, il faudrait renforcer la coopération entre les administrations et les employeurs. Les mesures prises récemment à cet égard vont dans le bon sens en donnant aux employeurs un rôle plus important, par exemple en les finançant directement pour qu'ils prennent en charge l'amélioration des compétences dans le cadre de l'*Employer Ownership Pilot Programme* – dont la dotation a été portée à 340 millions de livres dans la déclaration de l'automne 2012.

La contribution des partenariats locaux d'entreprises s'est aussi vu accorder une place plus stratégique dans le système de renforcement des compétences, en facilitant l'acquisition directe de celles-ci pour répondre aux besoins des employeurs locaux

Il est capital de sensibiliser les entreprises autres que les grandes entreprises publiques à l'existence des programmes d'aide à l'emploi des jeunes. Selon les données disponibles, les campagnes de sensibilisation menées à l'échelon national ne semblent pas avoir été efficaces (UKCES, 2011a). Les initiatives établies de longue date sont souvent mieux connues. Par conséquent, les pouvoirs publics pourraient s'appuyer sur les technologies existantes et les liens déjà établis avec les entreprises pour promouvoir l'emploi des jeunes à un niveau plus sectoriel et plus local. La mobilisation des autorités locales, les plus au fait des conditions locales sur le plan social et de l'emploi, pourrait être utile à cet égard, de même que la simplification des systèmes de formation et d'apprentissage, sous réserve de la garantie d'une réponse aux différents besoins des travailleurs et des employeurs. Compte tenu de la grande diversité et complexité des financements, du changement de nom des programmes et de la multiplicité des parties prenantes, ainsi que du grand nombre de qualifications requises, il est difficile pour les employeurs de comprendre, d'identifier et d'adopter les pratiques adaptées à leurs besoins. C'est pourquoi l'UKCES (2008) a soumis des propositions de simplification qui ont été approuvées par l'État.

Il ne faut pas négliger l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur

Compte tenu du sous-emploi qui touche aujourd'hui les jeunes, il est plus important que jamais d'améliorer l'employabilité des individus qui quittent l'école, quel que soit leur niveau d'études. Selon l'enquête *Youth Inquiry* (UKCES, 2012), depuis une dizaine d'années, les diplômés sont en concurrence avec les non-diplômés pour décrocher des emplois peu qualifiés. Si l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur constitue un avantage, il est capital que les diplômés acquièrent les qualifications et les compétences correspondant aux besoins du marché du travail afin d'améliorer leurs perspectives professionnelles. Avec la crise, le problème de l'inadéquation des compétences des jeunes diplômés devrait s'aggraver, les rendant ainsi plus vulnérables face au risque de chômage de longue durée et de déconnexion du marché du travail. Pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, le Royaume-Uni a lancé le programme *Graduate Guarantee*, qui offre aux diplômés de l'enseignement supérieur un accès aux stages en entreprise, à des formations ou à des services de conseil pour s'installer à leur propre compte. Par ailleurs, le *Department for Business, Innovation and Skills* (BIS) administre le site *Internet Graduate Talent Pool*, dédié aux étudiants qui suivent des études supérieures, qui peuvent y consulter les offres de stage postées par les entreprises.

Seul un quart des employeurs recrutent des jeunes directement à la fin de leurs études (UKCES, 2011a) : près d'un quart citent en effet l'expérience professionnelle comme un critère déterminant pour l'embauche. Dans ce contexte et compte tenu du large recours aux méthodes de recrutement informelles, les jeunes souffrent souvent d'un sérieux handicap sur le marché du travail, qui les empêche d'accumuler de l'expérience et de constituer leur propre capital social, ce qui peut avoir de graves conséquences sur la mobilité sociale.

Les employeurs peuvent soutenir les jeunes par différents moyens. Les étudiants sont très demandeurs de contacts avec les entreprises et cette demande pourrait être satisfaite

par les employeurs en proposant des visites dans l'entreprise, des conseils d'orientation professionnelle, des simulations d'entretien ou des jeux d'entreprise, comme des ateliers ou des concours portant sur des dossiers réels. Ces activités permettraient aux jeunes de s'investir dans le monde de l'entreprise, de constituer leur propre capital social et de prendre des décisions éclairées lors de leur entrée sur le marché du travail. Elles pourraient également représenter un atout pour leur embauche. Les pratiques des entreprises en termes de choix des candidats et de recrutement semblent toujours relativement opaques et sont trop étroitement liées aux circuits informels. Le milieu familial conditionne toujours en grande partie le choix de l'établissement scolaire et les perspectives d'emploi, ce qui implique que les possibilités d'embauche ne sont pas réparties équitablement entre tous les jeunes qui finissent leurs études. Pour offrir des chances égales à tous les jeunes, les autorités locales devraient coopérer avec les établissements scolaires en vue de renforcer les liens avec les entreprises, par exemple au moyen de sites Internet, des médias sociaux ou d'autres outils de communication, afin d'encourager les relations entre étudiants et employeurs.

L'amélioration des politiques de protection sociale et du marché du travail peut avoir des répercussions positives sur l'employabilité des individus. Une redistribution en douceur de la main-d'œuvre vers les activités plus productives permettrait de soutenir la croissance de la production. L'amélioration des compétences de la main-d'œuvre contribuera au développement d'activités hautement productives. Enfin, une offre renforcée de travailleurs qualifiés pourrait encourager l'entrepreneuriat et inciter les entreprises à produire et à créer des emplois. Malgré tout, les politiques du marché du travail ne peuvent avoir un impact positif sensible sur l'emploi que si elles sont conjuguées à d'autres mesures. La faiblesse de la demande de main-d'œuvre induite par une croissance économique atone pourrait freiner l'expansion de l'emploi attendue grâce au renforcement des incitations au travail et aux politiques actives du marché du travail (Immervoll et Pearson, 2009). Pour parvenir à créer un grand nombre d'emplois de qualité et, partant, réduire les inégalités, une économie compétitive, innovante et axée sur la croissance est indispensable (chapitre 2).

Encadré 1.4. **Recommandations relatives aux politiques sociales et du marché du travail**

Améliorer les compétences de la main-d'œuvre. L'administration centrale et les collectivités locales devraient renforcer la coopération avec les employeurs en ce qui concerne les programmes d'enseignement et de formation professionnels et les programmes d'apprentissage, et accroître la sensibilisation aux programmes de soutien à l'emploi des jeunes, surtout parmi les petites et moyennes entreprises (PME), par des interventions aux niveaux sectoriel et local. Simplifier les systèmes de formation et d'apprentissage, intensifier la coopération entre les collectivités locales, les établissements scolaires et les entreprises en vue de l'insertion des diplômés sur le marché du travail.

Renforcer les incitations à travailler pour les parents isolés et les seconds apporteurs de revenu dans le cadre de la réforme de la protection sociale fondée sur la mise en place d'une prestation universelle (Universal Credit). Augmenter le taux de remboursement des frais de garde d'enfant, et/ou réduire le taux de dégressivité pour ceux qui bénéficient d'une aide à la garde d'enfant, et/ou mettre en place un abattement au titre des revenus d'activité pour les seconds apporteurs de revenus dans les couples. Accroître l'intérêt des services gratuits de garde d'enfant en améliorant la souplesse d'utilisation de ces services, et réduire leur coût en accroissant la flexibilité de la prestation.

Encadré 1.4. **Recommandations relatives aux politiques sociales et du marché du travail** (suite)

Améliorer l'évaluation de la capacité de travail (WCA, Work Capability Assessment) et l'aide au retour à l'emploi pour ceux qui sont jugés aptes à travailler. Assurer une intervention précoce pour les personnes souffrant de problèmes de santé mentale. Suivre l'évolution du nombre de sans-abri et assurer une prévention et une intervention précoce.

Assurer un suivi des gains d'efficience dans les services publics. Afin d'éviter une accentuation des inégalités, il faudrait tirer parti des gains d'efficience dans la mise en œuvre de l'assainissement des finances publiques. À défaut, il faudrait rechercher de nouveaux moyens d'améliorer les performances, notamment via une meilleure gestion et une plus grande flexibilité régionale des salaires dans le secteur public.

Prendre des mesures pour lutter contre la précarité hydrique et énergétique, au moyen d'un soutien financier mieux ciblé, et des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique et la gestion des ressources naturelles.

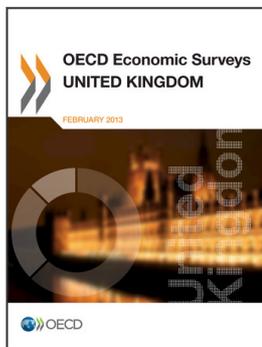
Bibliographie

- Arulampalam, W. (2000), « Is Unemployment Really Scarring? Effects of Unemployment Experiences on Wages », *Institute for the Study of Labour (IZA) Discussion Paper*, n° 189, Bonn.
- Banks, J., R. Blundell, A. Bozio et C. Emmerson (2011), « Disability, health and retirement in the United Kingdom », *Institute for Fiscal Studies Working Paper W11/12*, février.
- Bell, D. et D. Blanchflower (2010), UK Unemployment in the Great Recession, *National Institute Economic Review*, vol. 214, pp. R3-R25.
- Benzie, M., A. Harvey, K. Burningham, N. Hodgson et A. Siddiqi (2011), « Vulnerability to heat waves and drought. Case studies of adaptation to climate change in south-west England », Joseph Rowntree Foundation, York.
- Black, D.C. et D. Frost (2011), *Health at work – An independent review of sickness absence*, Department for Work and Pensions, Londres.
- Bohnke, P. (2006), Einkommensarm, aber beziehungsreich. In Alber, J., Merkel, W., Hg., *Europas Osterweiterung: Das Ende der Vertiefung?*, Berlin: Edition Sigma, S. pp. 107-134.
- Bordo, M.D. et C.M. Meissner, « Does Inequality Lead to a Financial Crisis? », *NBER Working Paper*, n° 17896.
- Bowen, A. et J. Rydge (2011), « Climate-Change Policy in the United Kingdom », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 886, Éditions OCDE, Paris.
- Brewer, M., J. Browne et R. Joyce (2012), « Child and working-age poverty from 2010 to 2020 », *Institute for Fiscal Studies Commentary C121*.
- Cam, S. (2012), « Involuntary part-time workers in Britain: Evidence from the labour force survey », *Industrial Relations Journal* 43:3, pp. 242-259.
- Card, D., J. Kluve et A. Weber (2010), « Active Labour Market Policy Evaluations: A Meta-Analysis », *The Economic Journal*, 120 (novembre), pp. F452-F477.
- Causa, O. et C. Chapuis (2009), « Equity in Student Achievement across OECD countries: An Investigation of the Role of Policies », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 708, Éditions OCDE, Paris.
- Chowdry, H., C. Crawford, L. Dearden, A. Goodman, et A. Vignoles (2010), « Widening participation in higher education: Analysis using linked administrative data », *IFS Working Papers 10/04*, Institute for Fiscal Studies, Londres.
- Clark, A.E. (2003), Unemployment as a social norm: Psychological evidence from panel data, *Journal of Labor Economics*, n° 21, pp. 323-351.

- Cribb, J., R. Joyce et D. Phillips (2012), « Living Standards, Poverty and Inequality in the UK: 2012 », *Institute for Fiscal Studies Commentary C124*, Londres.
- Cuhna, F. et J. Heckman (2010), « Investing in Our Young People », *NBER Working Paper*, n° 1620.
- Daguerre, A. et D. Etherington (2009), « Active labour market policies in international context: What works best? Lessons for the UK », *Department for Work and Pensions Working Paper*, n° 59.
- DCLG (2012), « Making every contact count, A joint approach to preventing homelessness », *Department for Communities and Local Government*, août.
- DEFRA (2012), « Company Social Tariffs: Guidance to water and sewerage undertakers and the Water Services Regulation Authority under Section 44 of the Flood and Water Management Act 2010 », *Department for Environment, Food and Rural Affairs*, Londres.
- DWP (2010a), « Universal Credit: welfare that works – Impact Assessment », *Department for Work and Pensions*, Londres.
- DWP (2010b), « Income Related Benefits: Estimates of Take-Up in 2008-2009 », *Department for Work and Pensions*, Londres.
- DWP (2011), « Universal Credit: welfare that works – Impact Assessment » (version révisée), *Department for Work and Pensions*, Londres.
- DWP (2012), « Impacts and Costs and Benefits of the Future Jobs Fund », *Department for Work and Pensions*, Londres.
- Faccini, R. et C. Hackworth (2010), « Changes in output, employment and wages during recessions in the United Kingdom », *Bank of England Quarterly Bulletin 2010 Q1*.
- Finn, D. et A. Tarr (2012), « Implementing Universal Credit: will the reforms improve the service for users? », *Centre for Economic and Social Inclusion/Joseph Rowntree Foundation*.
- Fleche, S., C. Smith et P. Sorsa (2011), « Exploring Determinants of Subjective Wellbeing in OECD countries: Evidence from the World Value Survey », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 921, Éditions OCDE, Paris.
- Goldsmith, A., J.R. Veum et W.J. Darity (1996), « The Impact of Labor Force History on Self-Esteem and its Component Parts, Anxiety, Alienation and Depression », *Journal of Economic Psychology*, 17(2), pp. 183-220.
- Goodman, A. et B. Sianesi (2005), « Early education and children's outcomes: How long do the impacts last? », *Fiscal Studies*, vol. 26, n° 4, *Institute for Fiscal Studies*, Londres.
- Gregg, P. et E. Tominey (2005), « The wage scar from male youth unemployment », *Labour Economics* 12 (2005), pp. 487-509.
- Hanushek, E.A. et L. Woessmann (2007), « The Role of School Improvement in Economic development », *NBER Working Paper*, n° 12832, *National Bureau of Economic Research*, Cambridge MA.
- Harrington, M. (2010), *An Independent Review of the Work Capability Assessment*.
- Harrington, M. (2011), *An Independent Review of the Work Capability Assessment – year two*.
- Hills (2012), *Getting the measure of fuel poverty*, Final Report of the Fuel Poverty Review, *CASE Report*, n° 72, Londres.
- HM Government (2011a), « Water for Life », Londres.
- HM Government (2011b), *Laying the Foundations: A Housing Strategy for England*.
- HM Government (2011c), *Strategy for Social Mobility*.
- HM Government (2012), *Strategy for Social Justice*.
- HMRC (2012), « The Exchequer effect of the 50 per cent additional rate of income tax », *HM Revenue and Customs*, mars.
- HM Treasury (2006), *Leitch Review of Skills. Prosperity for All in the Global Economy – World Class Skills*, HMSO, Norwich.
- HM Treasury (2012), « Impact on households: distributional analysis to accompany the Autumn Statement 2012 », Londres.
- Hoeckel, K., S. Field and W.N. Grubb (2009), *Learning for Jobs. Examens de l'OCDE sur l'éducation et la formation professionnelles : Suisse*, Éditions OCDE, Paris.

- Hopkins, R., L. Stokes, et D. Wilkinson (2010), « Quality, Outcomes and Costs in Early Years Education », document non publié, National Institute of Economic and Social Research.
- FMI (2007), « Mondialisation et inégalités », *Perspectives économiques mondiales*, FMI, Washington, pp. 31-65, octobre.
- Immervoll, H. et M. Pearson (2009), « A Good Time for Making Work Pay? Taking Stock of In-Work Benefits and Related Measures across the OECD », *Documents de travail du Département des affaires sociales, de l'emploi et des migrations*, n° 81, Editions de l'OCDE.
- Jahoda, M. (1982), « Employment and unemployment – A social psychological analysis », Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Jin, W., P. Levell et D. Phillips (2010), « A survey of the UK benefit system », Institute for Fiscal Studies Briefing Note, n° 13, 2000, révisé en 2010.
- Jin, W., R. Joyce, D. Phillips et L. Sibieta (2011), « Poverty and Inequality in the UK: 2011 », *Institute for Fiscal Studies Commentary C118*.
- Kenway, P. (2008), « Addressing in-work poverty », Joseph Rowntree Foundation, York.
- Kierzenkowski, R. et I. Koske (2012), « Less Income Inequality and More Growth – Are they Compatible? Part 8. The Drivers of Labour Income Inequality – A Literature Review », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 931, Éditions OCDE, Paris.
- Kluge, J. (2010), « The effectiveness of European active labor market programs », *Labour Economics* 17 (2010), pp. 904-918.
- Kumhof, M. et R. Rancière (2010), « Inequality, Leverage and Crises », *International Monetary Fund Working Paper*, n° 10/268.
- Laustsen, J. (2008), « Energy efficiency requirements in building codes, energy efficiency policies for new buildings », *International Energy Agency Information Paper*, établi en complément du Plan d'action du G8.
- Lucchino, P., C. Rosazza-Bondibene et J. Portes (2012), « Examining the relationship between immigration and unemployment using National Insurance Number registration data », *National Institute of Economic and Social Research Discussion Paper*, n° 386.
- Machin, S. et A. Vignoles (2006), « Education Policy in the UK », *Centre for the Economics of Education Discussion Paper*, n° 57, Londres.
- Martin, B. et R. Rowthorn (2012), « Is the British economy supply constrained II? A renewed critique of productivity pessimism », Centre for Business Research, University of Cambridge.
- Merrell, C., P. Tymms, et P. Jones (2007), « Changes in Children's Cognitive Development at the Start of School 2000-2006 », EARLI Conference, Budapest.
- OBR (2012), Office for Budget Responsibility: Economic and fiscal outlook, mars.
- OCDE (2005a), *Bébés et employeurs – Comment réconcilier travail et vie de famille (Volume 4): Canada, Finlande, Suède et Royaume-Uni*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2005b), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2005*, chapitre 4, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2007a), *Les délocalisations et l'emploi : tendances et impacts*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2007b), *Prestations et salaires*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2007c), *Études économiques de l'OCDE :Royaume-Uni*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2010a), *Systèmes de santé : efficacité et politiques*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2010b), *Maladie, invalidité et travail : surmonter les obstacles*, Synthèse des résultats dans les pays de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2010c), *Des débuts qui comptent ! Des emplois pour les jeunes*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2011a), *Études économiques de l'OCDE : Royaume-Uni*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2011b), *Comment va la vie ? Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2011c), *Toujours plus d'inégalité : pourquoi les écarts de revenu se creusent*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2011d), *Regards sur l'éducation*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2011e), *Assurer le bien-être des familles*, Éditions OCDE, Paris.

- OCDE (2012a), *L'égalité entre hommes et femmes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat : Rapport final à la réunion du Conseil au niveau ministériel 2012*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012b), *Mal-être au travail ? Mythes et réalités sur la santé mentale et l'emploi*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2013), « *Mental Health and Work: The United Kingdom* », Éditions OCDE, Paris, à paraître.
- OFT (2012), « *Home insulation, A report on the Call for Evidence carried out by the OFT* », Londres.
- Olivetti, C. et B. Petrongolo (2008), « *Unequal Pay or Unequal Employment? A Cross-Country Analysis of Gender Gaps* », *Journal of Labor Economics*, University of Chicago Press, vol. 26(4), pp. 621-654, octobre.
- ONS (2011), *2011 Annual Survey of Hours and Earnings (SOC 2000)*, Office for National Statistics.
- ONS (2012) « *Measuring National Well-Being: Summary of proposed domains and measures* », Office for National Statistics.
- Pareliussen, J. (2013), « *Work incentives and Universal Credit – Reform of the benefit system in the United Kingdom* », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1033, Éditions OCDE, Paris.
- RWI Essen (2005), « *Study on the effectiveness of ALMPs* », Research project for the European Commission, DG Employment, Social Affairs and Equal Opportunities, *Rapport final*.
- Slater, H., N. Davies, et S. Burgess (2009), « *Do teachers matter? Measuring the variation in teacher effectiveness in England* », *Centre for Market and Public Organisation Working Paper 09/212*, Université de Bristol.
- Stiglitz, J.E., A. Sen et J.P. Fitoussi (2009), *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*.
- Sutherland, D., R. Price, I. Joumard et C. Nicq (2007), « *Performance Indicators for Public Spending Efficiency in Primary and Secondary Schools* », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 546, Éditions OCDE, Paris.
- Sutherland, D., R. Price, et F. Gonand (2009), « *Improving Public Spending Efficiency in Primary and Secondary Education* », *Revue économique de l'OCDE*, vol. 2009, Éditions OCDE, Paris.
- di Tella, Rafael et MacCulloch, Robert J. et Oswald, J. Andrew 2001, « *The Macroeconomics of Happiness* », *The Warwick Economics Research Paper Series (TWERPS) 615*, University of Warwick, Department of Economics.
- UKCES (2008), *Simplification of Skills in England: Expert Advice to Government on Simplification of the English Post-compulsory Skills System for Employers*, UKCES, Londres.
- UKCES (2011a), *The Youth Inquiry: Employers' Perspectives on Tackling Youth Unemployment*, UKCES, Londres.
- UKCES (2011b), *UK Commission's Employer Skills Survey 2011: England Results*, UKCES, Londres.
- UKCES (2012), *The Youth Employment Challenge*, UKCES, Londres.
- Venn, D. (2012), « *Eligibility Criteria for Unemployment Benefits: Quantitative Indicators for OECD and EU Countries* », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 131, Éditions OCDE, Paris.
- Walker, A. (2009), *The Independent Review of Charging for Household Water and Sewerage Services*, Final Report, Londres.
- Walker, I. et Y. Zhu (2008), « *The College Wage Premium and the Expansion of Higher Education in the UK* », *University College Dublin Working Papers*, n° 200817.
- Work and Pensions Committee (2011), sixième rapport, « *The role of incapacity benefit reassessment in helping claimants into employment* », Londres.



Extrait de :

OECD Economic Surveys: United Kingdom 2013

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eco_surveys-gbr-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Marché du travail, réforme de la protection sociale et inégalités », dans *OECD Economic Surveys: United Kingdom 2013*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-gbr-2013-4-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.